

N Nancy,

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2026

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026 | 4 |
| 2. PRÉSENTATION DU BUDGET PAR NATURE | 8 |
| 2.1 Les recettes de fonctionnement | 8 |
| 2.2 Les dépenses de fonctionnement | 14 |
| 2.3 Les dépenses d'investissement | 20 |
| 2.4 Les recettes d'investissement | 22 |
| 2.5 Les ratios d'épargne et l'endettement | 24 |
| 2.6 Présentation par nature du budget annexe halle & marchés | 25 |
| 3. PRÉSENTATION DU BUDGET PAR POLITIQUES PUBLIQUES | 26 |
| 3.1 Ville éducative, sportive et culturelle | 26 |
| 3.2 Ville solidaire et engagée | 40 |
| 3.3 Ville entreprenante | 47 |
| 3.4 Ville décarbonée et nature | 50 |
| 3.5 Ville citoyenne et participative | 56 |
| 3.6 Ville des proximités | 57 |
| 3.7 Ville responsable | 59 |



Grand week-end de Saint-Nicolas



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2026

Le budget primitif (BP) pour l'exercice 2026 comprend le budget principal de la Ville de Nancy et son budget annexe halle & marchés. Tous budgets confondus, en 2026, le budget de fonctionnement s'élève à 162,8 M€ et le budget d'investissement à 46,7 M€.

Le budget annexe halle & marchés affiche, en fonctionnement, un équilibre positif de 77 K€, grâce à une dynamique des ressources et une maîtrise des dépenses par rapport à l'exercice 2025.

L'adoption de ce budget primitif (BP) intervenant avant celle du compte administratif (CA), et sans reprise anticipée des résultats, les résultats définitifs de l'exercice 2025 feront l'objet d'une reprise lors d'une modification budgétaire ultérieure, le

budget supplémentaire (BS). Ce budget primitif a également été préparé avant les résultats de l'élection municipale du 15 et 22 mars 2026. Le financement de priorités posées par l'exécutif nouvellement installé pourra intervenir à l'occasion du budget supplémentaire

Le budget primitif pour 2026 continue à s'inscrire dans une dynamique de fortes contraintes, notamment liées à un contexte économique fragile et la nécessité de poursuivre les investissements structurels malgré des marges de manœuvre limitées.

Synthèse du budget primitif pour l'exercice 2026

| BUDGET | CATEGORIE | REEL | ORDRE | TOTAL |
|-------------------|-----------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Principal | Dépenses | 191 102 800,00 | 17 452 131,00 | 208 554 931,00 |
| | Fonctionnement | 147 542 594,00 | 14 502 131,00 | 162 044 725,00 |
| | Investissement | 43 560 206,00 | 2 950 000,00 | 46 510 206,00 |
| | Recettes | 191 102 800,00 | 17 452 131,00 | 208 554 931,00 |
| | Fonctionnement | 160 094 725,00 | 1 950 000,00 | 162 044 725,00 |
| | Investissement | 31 008 075,00 | 15 502 131,00 | 46 510 206,00 |
| Halles et marchés | Dépenses | 613 017,00 | 74 000,00 | 687 017,00 |
| | Fonctionnement | 530 305,00 | 70 000,00 | 600 305,00 |
| | Investissement | 82 712,00 | 4 000,00 | 86 712,00 |
| | Recettes | 698 000,00 | 74 000,00 | 772 000,00 |
| | Fonctionnement | 673 000,00 | 4 000,00 | 677 000,00 |
| | Investissement | 25 000,00 | 70 000,00 | 95 000,00 |

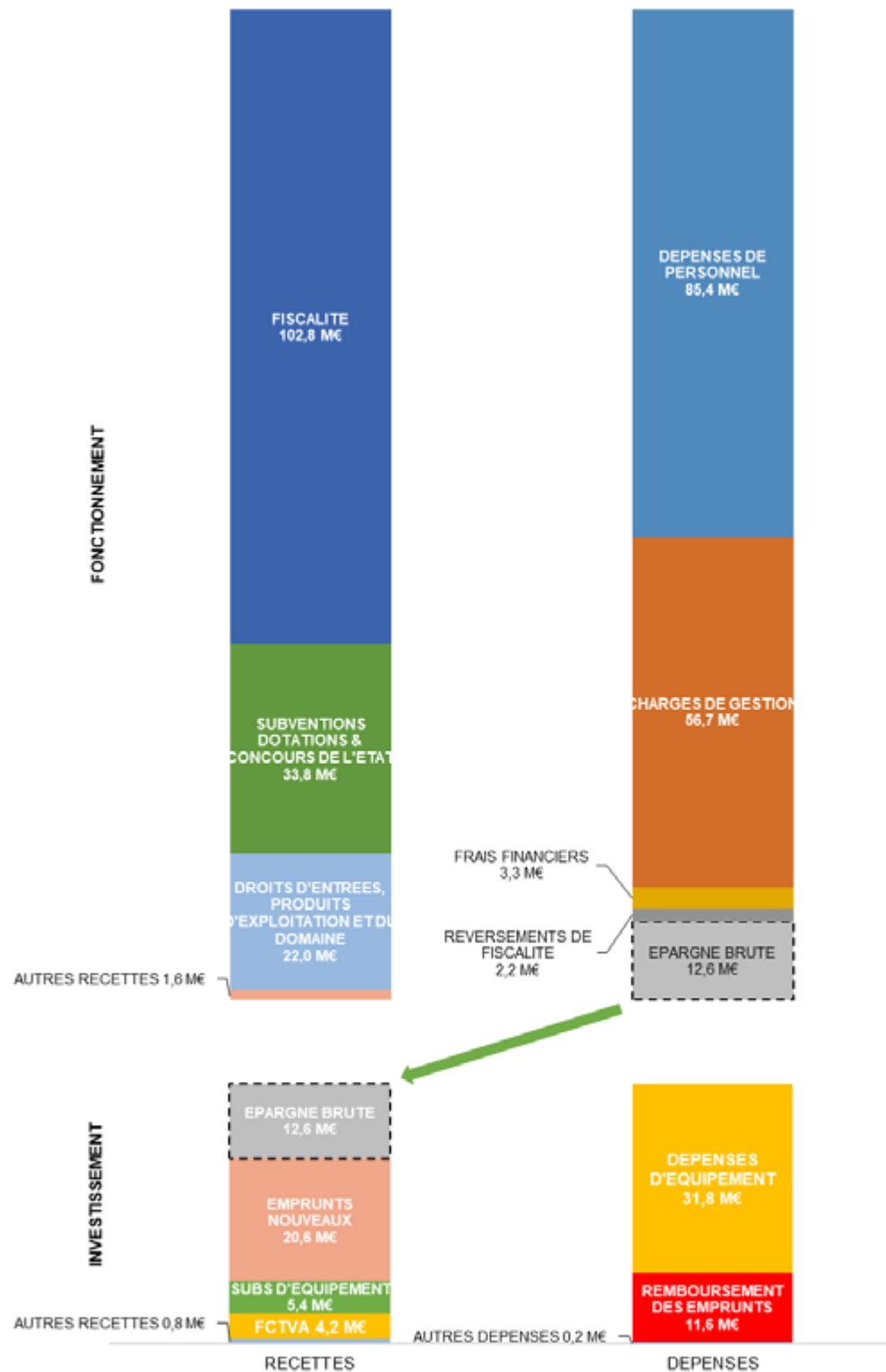
Dans ce contexte, ce budget primitif poursuit plusieurs objectifs :

- Maintenir le niveau de service public, et en particulier de services de proximité à l'attention de tous les habitants, avec une attention particulière aux plus fragiles ;
- Poursuivre un projet d'investissement ambitieux, qui permet de transformer la Ville, d'améliorer la qualité de vie et d'anticiper les défis de la transition écologique ;

- Assumer avec responsabilité les effets des mesures imposées par l'État sans remettre en cause l'action de la collectivité ainsi que les soutiens accordés aux partenaires de la Ville ;
- Contrôler le niveau d'endettement pour conserver des marges de manœuvre dans les années à venir.



L'équilibre du budget primitif pour l'exercice 2026 (budget principal)







2. PRÉSENTATION DU BUDGET PAR NATURE¹

2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Nancy atteignent, en 2026, une prévision à hauteur de 160,1 M€, en hausse de 3 M€ par rapport au budget primitif 2025.

Cette évolution s'explique notamment par le reversement d'un peu moins

d'un tiers du montant du DILICO (dispositif de lissage des recettes des collectivités) et la perception d'une recette de FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Les droits d'entrée, produits d'exploitation et du domaine,

qui constituent le 3^e poste de recettes de la Ville de Nancy, enregistrent une légère augmentation tenant compte à la fois de l'évolution retenue pour les tarifs des services municipaux (2%) ainsi que des réalisations constatées en 2025. On peut notamment souligner une hausse sur

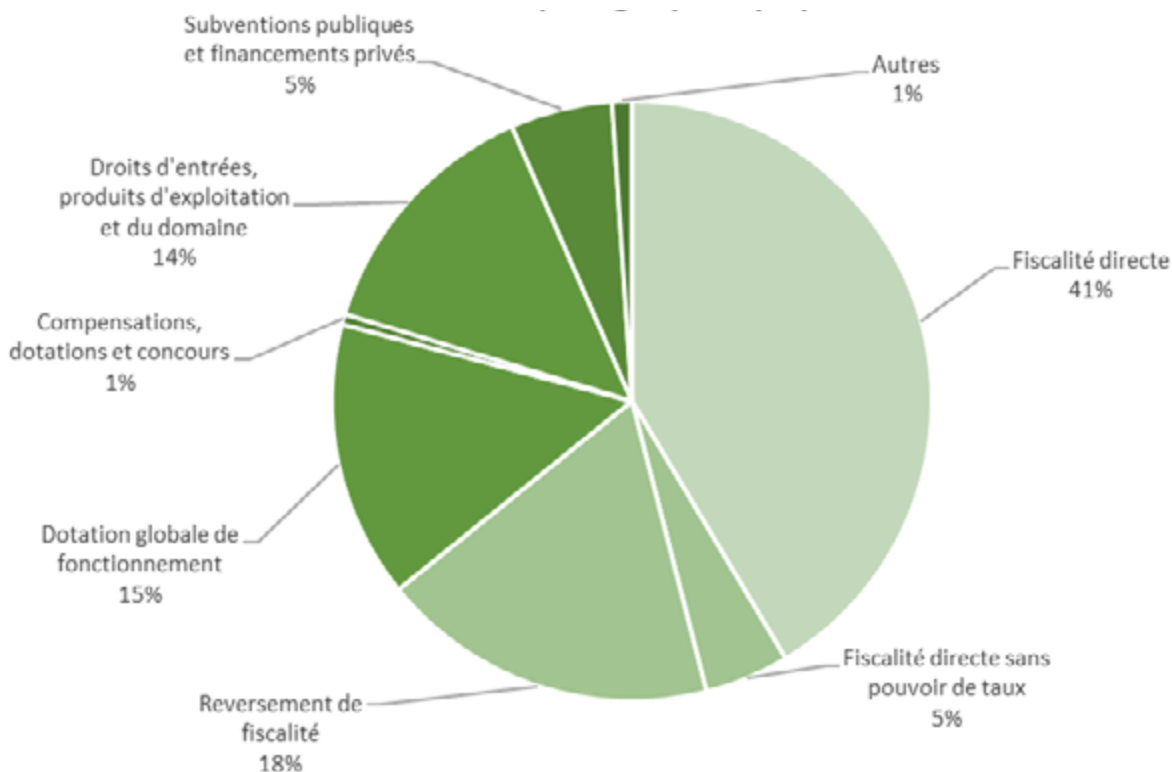
les « loyers et recettes immobilières », correspondant à un ajustement de l'inscription sur les refacturations de charges aux locataires du patrimoine immobilier loué par la Ville, après une recette budgétée trop prudemment lors du précédent budget.

¹La présentation du budget par nature ne concerne que le budget principal et non l'ensemble des budgets consolidés.

Recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2026– Budget principal en millions d'euros

| BUDGET PRINCIPAL | BP 2025 | BP 2026 |
|--|--------------|--------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 157,1 | 160,1 |
| Fiscalité | 100,9 | 102,8 |
| <i>Fiscalité directe avec pouvoir de taux</i> | <i>66,1</i> | <i>66,3</i> |
| <i>Fiscalité directe sans pouvoir de taux</i> | <i>6,8</i> | <i>7,3</i> |
| <i>Compensation de fiscalité</i> | <i>0,8</i> | <i>1,0</i> |
| <i>Reversement de fiscalité</i> | <i>27,1</i> | <i>28,1</i> |
| Dotations et concours de l'Etat | 25,1 | 25,0 |
| <i>DGF</i> | <i>24,0</i> | <i>23,9</i> |
| <i>Autres dotations et concours de l'Etat</i> | <i>0,9</i> | <i>0,9</i> |
| <i>FCTVA</i> | <i>0,1</i> | <i>0,1</i> |
| Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine | 21,4 | 22,0 |
| Subventions publiques et financements privés | 8,2 | 8,8 |
| Produits exceptionnels | 1,3 | 1,4 |
| Mouvements interbudgets | 0,2 | 0,2 |

Composition des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2026 (budget principal)



2.1.1 Fiscalité : 102,8 M€

La fiscalité représente le premier poste de recettes du budget de la collectivité (plus de 60 % des recettes de fonctionnement). Dans cet ensemble, près des deux tiers des produits de la fiscalité de la Ville de Nancy proviennent de la fiscalité directe (66,3 M€), dont les taux seront reconduits en 2026 au même niveau que 2025, et plus spécifiquement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (64,4 M€). Les deux autres composantes, résiduelles, sont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (la taxe d'habitation sur les résidences principales ayant disparu définitivement en 2023 pour tous les contribuables), qui représente 1,8 M€, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui s'élève à moins de 0,1 M€. Un peu plus d'un quart des produits de fiscalité est constitué de la fiscalité dite « reversée », essentiellement composée de l'attribution de compensation que la Métropole du Grand Nancy verse à la Ville de Nancy, dans le cadre de la mise en œuvre des différentes réformes de la fiscalité professionnelle et des transferts de compétences.

Elle s'élève à 28,1 M€ en 2026, en progression par rapport à 2025 (+1,0 M€) du fait de deux recettes nouvelles :

- ▶ le reversement d'un peu moins d'un tiers du montant du DILICO instauré en 2025 par l'État pour faire contribuer les collectivités au redressement des comptes publics ;
- ▶ la perception d'une recette de FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), à laquelle la commune est devenue éligible en 2025, sans certitude de conserver cette éligibilité en 2026 mais, même en cas de sortie, le bénéfice d'un mécanisme de garantie égal à au moins 90 % du montant touché l'an dernier.

Les autres produits de la fiscalité concernent des taxes sur lesquelles la Ville ne dispose d'aucun pouvoir de taux :

- ▶ le produit des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement
- ▶ le reversement par l'État d'une part de l'accise sur la consommation d'électricité (ex-TCFE ou taxe communale sur la consommation finale d'électricité)
- ▶ la taxe locale sur la publicité extérieure
- ▶ la taxe sur les friches commerciales

Produits de la fiscalité : 102,79 M€

| RECETTES FISCALES | BP 2025 | BP 2026 | Variation |
|--|--------------------|--------------------|--------------|
| FISCALITE DIRECTE AVEC POUVOIR DE TAUX | 66 102 000 | 66 337 500 | 0,4% |
| TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES | 63 000 000 | 64 400 000 | 2,2% |
| TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES | 82 000 | 77 500 | -5,5% |
| TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES ET LOCAUX VACANTS | 3 000 000 | 1 760 000 | -41,3% |
| AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES | 20 000 | 100 000 | 400% |
| FISCALITE DIRECTE SANS POUVOIR DE TAUX | 6 801 000 | 7 326 000 | 7,7% |
| TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES | 21 000 | 21 000 | 0,0% |
| TAXE COMMUNALE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION | 4 300 000 | 4 900 000 | 14,0% |
| PART COMMUNALE D'ACCISE SUR L'ELECTRICITE | 2 150 000 | 2 070 000 | -3,7% |
| TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE | 330 000 | 335 000 | 1,5% |
| COMPENSATIONS DE FISCALITE | 806 300 | 1 029 000 | 27,6% |
| COMPENSATION POUTE DE TAXE ADDITIONNELLE AUX DMTO | 20 000 | - | -100,0% |
| COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TF | 280 000 | 485 000 | 73,2% |
| COMPENSATION EXONERATIONS DE TF LOCAUX INDUSTRIELS | 300 000 | 290 000 | -3,3% |
| COMPENSATION EXONERATION DE THRS | 200 000 | 248 500 | 24,3% |
| FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TP | 6 300 | 5 500 | -12,7% |
| REVERSEMENTS DE FISCALITE | 27 144 767 | 28 092 767 | 3,5% |
| ATTRIBUTION DE COMPENSATION | 23 743 175 | 23 743 175 | 0,0% |
| DOTATION DE SOLIDARITE METROPOLITAINE | 3 401 592 | 3 401 592 | 0,0% |
| DILICO – REVERSEMENT | 0 | 108 000 | - |
| FPIC | 0 | 840 000 | - |
| Total | 100 854 067 | 102 785 267 | 1,9% |



Parmi ces 18 recettes liées à la fiscalité, les principales relèvent de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB : 63,34 M€), l'attribution de compensation (AC : 23,74 M€), la taxe communale additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO : 4,90 M€), la dotation de solidarité métropolitaine (DSM : 3,40 M€), la part communale d'accise sur l'électricité (ex-TCFE : 2,07 M€) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants (THRS/THLV : 1,76 M€). Les 2 premières représentent 85 % des produits fiscaux perçus par la Ville.

Les produits de la fiscalité progressent, en 2026, d'environ 1,9 %, soit 1,93 M€, par rapport à 2025. Cette hausse est modérée, du fait du choix de préserver des taux inchangés sans recourir à une augmentation de la pression fiscale. En outre, l'inflation s'est encore ralentie - elle conditionne la revalorisation forfaitaire des bases des taxes ménages, à + 0,8 % cette année contre + 1,7 % en 2025. En revanche, les locaux professionnels,

qui représentent un peu plus de 20 % des bases du foncier bâti, connaissent une évolution plus forte, supérieure à + 1,9 % (contre + 1,5 % en 2025).

Les recettes de taxe d'habitation (THRS/THLV) retrouvent un niveau équivalent au produit perçu en 2022. La mise en œuvre par l'Etat du portail Gérer mes biens immobiliers avait généré une hausse importante du produit en 2024 et 2025, expliquée par des anomalies de déclarations qui ont été régularisées par la suite.

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement est une taxe qui prélève 1,20 % sur le montant des mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers. Avec la taxe de publicité foncière perçue par le Conseil Départemental sur la même assiette, à un taux de 4,50 %, elle constitue les « Droits de mutation à titre onéreux » (DMTO). Après deux exercices 2023 et 2024 marqués par un repli exceptionnel du marché immobilier, cette recette a connu un net redressement courant 2025 ; la prévision 2026 est donc supérieure à 2025, mais reste toutefois prudente pour tenir compte des incertitudes pesant sur le secteur (de nombreux programmes de construction n'étant pas encore déstockés) et de la volatilité du produit.

Les compensations de fiscalité enregistrent une hausse significative, tout d'abord du fait de l'exonération de taxe foncière sur les constructions de logements sociaux décidée par la loi de finances pour 2022 et suite à l'exonération de taxe d'habitation décidée par la loi de finances 2025 pour les locaux non affectés à l'habitation.

2.1.2 Subventions, dotations & concours de l'État : 25 M€

Évolution des dotations et concours

Évolution des dotations et concours

| DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ÉTAT | BP 2025 | BP 2026 | Variation |
|--|-------------------|-------------------|--------------|
| DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT | 24 030 000 | 23 916 600 | -0,5% |
| DOTATION FORFAITAIRE | 20 150 000 | 19 813 100 | -1,7% |
| DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE | 3 880 000 | 4 103 500 | 5,8% |
| AUTRES DOTATIONS / CONCOURS DE L'ÉTAT | 937 277 | 929 277 | -0,9% |
| DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS | 2 000 | 0 | -100,0% |
| DOTATION GENERALE DECENTRALISATION | 624 277 | 624 277 | 0,0% |
| DOTATION DE RECENSEMENT | 21 000 | 25 000 | 19,0% |
| DOTATION TITRES SECURISES | 150 000 | 140 000 | -6,7% |
| REMBT INSTRUCTION 3 ANS | 140 000 | 140 000 | 0,0% |
| F.C.T.V.A. | 110 000 | 130 000 | 18,2% |
| Total | 25 077 277 | 24 975 877 | -0,4% |

Les dotations et concours de l'Etat constituent des recettes relativement stables : elles s'établissent pour 2026 à un niveau inférieur de 0,4 % à celui prévu initialement pour 2025.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'État aux collectivités territoriales. Comme chaque année, la dotation forfaitaire est attendue en diminution, pour couvrir au niveau national les besoins de financement liés à la péréquation communale - notamment ceux de la Dotation de solidarité urbaine (DSU), qui est quant à elle, inscrite en légère hausse.

Évolution des composantes de la DGF

| | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | CA 2025 projeté | BP 2026 |
|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| DOTATION FORFAITAIRE | 20 600 025 | 20 551 975 | 20 483 930 | 20 484 000 | 20 410 867 | 20 256 906 | 19 813 100 |
| DSU | 3 184 118 | 3 330 348 | 3 485 054 | 3 625 054 | 3 881 616 | 4 103 518 | 4 103 500 |
| TOTAL DGF | 23 784 143 | 23 882 323 | 23 968 984 | 24 109 054 | 24 292 483 | 24 360 424 | 23 916 600 |

LES AUTRES DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ÉTAT

Diverses dotations non comprises dans la DGF font également l'objet de versements réguliers : la Dotation générale de décentralisation « services communaux d'hygiène et de santé », les remboursements liés à l'instruction obligatoire dès 3 ans, la Dotation pour les titres sécurisés, la Dotation de recensement. La commune n'est plus éligible à la Dotation spéciale instituteurs.

2.1.3 Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine : 21,9 M€

Les droits d'entrée, produits d'exploitation et du domaine sont acquittés par les usagers des services publics municipaux. Il s'agit des tarifs d'accès aux équipements publics ou de prestations de service, des droits d'usage de l'espace public, des loyers ou encore du stationnement. Ces produits correspondent à 14 % des recettes de fonctionnement, soit près de 21,9 M€ estimés en 2026.

Évolution des produits de droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine

| DROITS D'ENTREES, PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE | BP 2025 | BP 2026 | Variation |
|---|-------------------|-------------------|-----------|
| DROITS D'ENTREES ET PRODUITS D'EXPLOITATION | 7 284 291 | 7 199 271 | -1% |
| LOYERS ET RECETTES IMMOBILIERES | 3 274 783 | 4 044 134 | 23% |
| REDEVANCES D'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES | 316 000 | 210 000 | -34% |
| REDEVANCES D'EXPLOITATION ET D'OCCUPATION DU DOMAINE | 10 079 326 | 10 313 000 | 2% |
| MUTUALISATION ET SERVICES COMMUNS | 450 000 | 210 153 | -53% |
| Total | 21 404 400 | 21 976 558 | 3% |

BUDGET PRIMITIF 2026

L'évolution des droits d'entrées et produits d'exploitation par rapport à l'exercice précédent, est liée à l'augmentation du poste « Loyers et recettes immobilières » à hauteur de 23 %, correspondant aux

charges refacturées par la Ville explicitées en préambule et inscrites trop prudemment en projet de budget 2025. Par rapport aux réalisations 2025, ce poste ne progresserait que de 2,5 %.

Il convient de noter que sur les 7,2 M€ de droits d'entrées et produits d'exploitation, 2,8 M€ correspondent à des recettes en lien avec l'éducation (restauration scolaire, centres de loisirs et

accueil périscolaire) et 1,7 M€ pour la petite enfance. S'agissant des redevances d'exploitation et d'occupation du domaine, 80 % (8,2 M€) sont liées aux produits de stationnement.

2.1.4 Subventions publiques et financements privés : 8,8 M€

Ces recettes sont constituées à 86 % des contributions des organismes de sécurité sociale, à savoir la Caisse d'Allocations Familiales, au titre des compétences éducation et petite enfance.

Évolution des subventions publiques et financements privés

| SUBVENTIONS PUBLIQUES ET FINANCEMENTS PRIVES | BP 2025 | BP 2026 | Variation |
|--|------------------|------------------|--------------|
| ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE | 6 899 124 | 7 508 889 | 8,84% |
| MECENAT ET AUTRES FINANCEMENTS PRIVES | 783 625 | 377 000 | -51,89% |
| SUBVENTIONS PUBLIQUES ET PARTICIPATIONS | 548 598 | 887 546 | 61,78% |
| Total | 8 231 347 | 8 773 435 | 6,59% |



Le transfert de la compétence petite enfance à la Ville, en 2022 puis en année pleine en 2023, s'est traduit par la hausse concomitante des subventions perçues par le budget municipal au titre des aides à l'enfance, de la part des partenaires concernés et notamment de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La perspective est stable sur les prochains exercices : la Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la Sécurité Sociale, et définissant les objectifs, les modalités d'intervention et les moyens des CAF, porte sur la période 2023-2027. Si les inscriptions 2026 sont en hausse, essentiellement dû au résultat de la déclaration pour l'accueil collectif de mineurs de la restauration scolaire

ainsi que de la revalorisation du bonus territoire ainsi que le financement du programme d'accueil des enfants en situation de handicap. Par ailleurs, l'inscription 2026 s'inscrit dans la continuité des réalisations 2025.

Les recettes de mécénat et financements privés sont principalement liées à la politique culturelle, et notamment le Livre sur la Place et les festivités de la Saint-Nicolas. Le mécénat est en recul du fait de l'arrêt du soutien d'EDF concernant le Livre sur la Place.

2.1.5 Autres recettes réelles de fonctionnement : 1,6 M€

Les autres recettes de fonctionnement enregistrent divers produits tels que la participation pour les contrats uniques d'insertion, des atténuations de charges (remboursements sur charges sociales) ainsi que les remboursements de frais interbudgets, correspondants aux remboursements de frais de personnel entre le budget principal et budget annexe. Ces derniers étaient en net recul en 2025, suite à la suppression du budget annexe parcs de stationnement et sont désormais stables.

2.2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal de la Ville de Nancy atteignent, en 2026, une prévision à hauteur de 147,5 M€, en hausse de 2 M€ par rapport au budget primitif 2025.

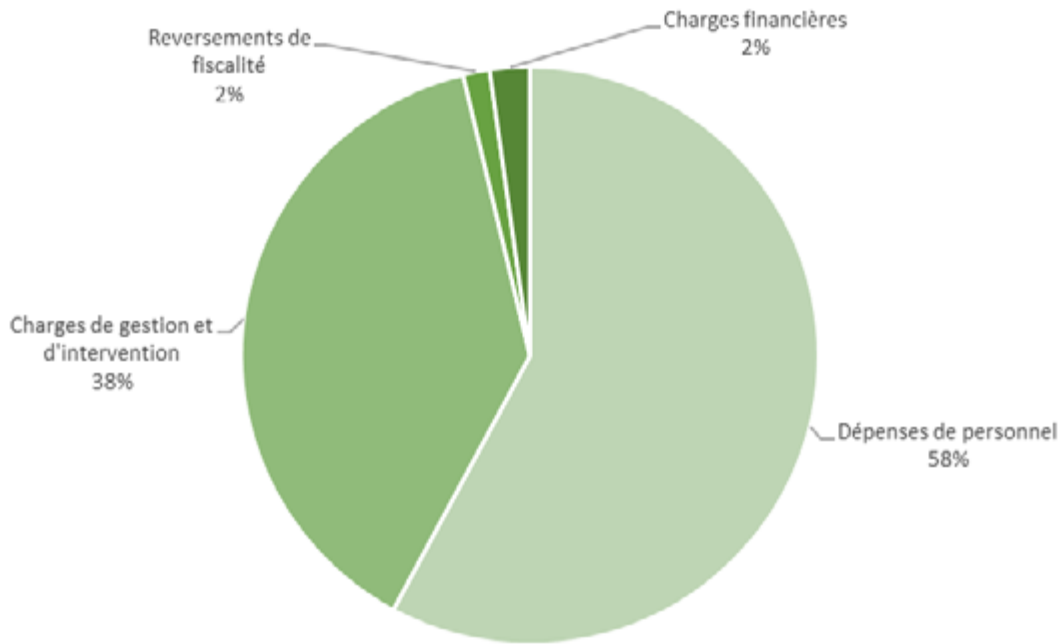
Cette progression est à mettre en regard des mesures de contribution au redressement des finances publiques imposées par l'Etat aux collectivités depuis 2 ans. Pour 2026, on peut notamment évoquer la seconde augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) se traduisant par une charge supplémentaire de l'ordre de 0,9 M€ soit en cumulé sur 2 ans 2 M€.

Le contexte fragile que connaît la Ville de Nancy, notamment sur ses charges de gestion, ses contrats, prestations, fournitures et assurances, continuant à grever les capacités d'action de la collectivité, appelle à la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2025 – Budget principal

| BUDGET PRINCIPAL | BP 2025 | BP 2026 |
|---|--------------|--------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 145,5 | 147,5 |
| Dépenses de personnel | 85,1 | 85,4 |
| <i>Masse salariale</i> | <i>75,9</i> | <i>75,5</i> |
| <i>Mutualisation et services communs</i> | <i>7,0</i> | <i>7,4</i> |
| <i>Autres dépenses de personnel</i> | <i>2,3</i> | <i>2,5</i> |
| Charges de gestion et d'intervention | 55,4 | 56,7 |
| <i>Charges de gestion déléguée</i> | <i>2,5</i> | <i>2,8</i> |
| <i>Charges de gestion courante</i> | <i>17,2</i> | <i>18,3</i> |
| <i>Charges locatives et dépenses immobilières</i> | <i>3,2</i> | <i>3,3</i> |
| <i>Entretien et maintenance</i> | <i>1,1</i> | <i>1,0</i> |
| <i>Fluides</i> | <i>5,6</i> | <i>5,2</i> |
| <i>Subventions et allocations diverses</i> | <i>25,1</i> | <i>25,2</i> |
| <i>Participations et contributions obligatoires</i> | <i>0,8</i> | <i>0,9</i> |
| Reversements de fiscalité | 2,0 | 2,2 |
| Charges financières | 2,9 | 3,3 |

Composition des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2026 (budget principal)



2.2.1 Les dépenses de personnel : 85,4 M€

Pour l'exercice 2026, la Ville de Nancy projette des dépenses de personnel à hauteur de 85,4 M€. Ce montant, en augmentation de 0,3% par rapport au Budget Primitif 2025 (BP25), reflète une volonté politique de stabilisation malgré une pression mécanique et réglementaire à la hausse.

Ces dépenses comprennent, d'une part, les rémunérations versées directement aux agents de la Ville au titre de la masse salariale (75,5 M€) et, d'autre part, les reversements relatifs aux agents rémunérés par la Métropole du Grand Nancy au titre de la mutualisation et des services communs (7,4 M€). L'ensemble de ces dépenses est imputé au chapitre 012.

En complément, certaines dépenses de personnel (2,5 M€), non rattachées au chapitre 012, sont inscrites en charges de gestion. Elles correspondent aux dépenses de ressources humaines ne relevant pas directement de la masse salariale, notamment les

indemnités des élus, la rémunération des collaborateurs de groupe d'élus, les actions de formation, l'action sociale, ainsi que les frais de missions. Ces dépenses sont regroupées sous l'intitulé « autres dépenses de personnel ».

En outre, suite à la mutualisation des directions du patrimoine de la Ville de Nancy et de la Métropole du Grand Nancy au 1^{er} février 2025 ainsi que de la direction de la logistique et des moyens généraux au 1^{er} juin 2025, les charges de cet agrégat progressent en raison de l'effet en année pleine en 2026.

Au total, les dépenses de personnel passent de 85,13 M€ en 2025 à 85,38 M€ en 2026, traduisant une évolution globale maîtrisée de +0,3 %.

| Dépenses de personnel | BP 2025 | BP 2026 | Variation |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| MASSE SALARIALE | 75 855 445 | 75 523 680 | - 0,4 % |
| MUTUALISATION SERVICES COMMUNS | 6 999 727 | 7 373 618 | 5,3 % |
| AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL | 2 276 966 | 2 482 883 | 9,0 % |
| Total | 85 132 138 | 85 380 181 | 0,3 % |

2.2.2 Les charges de gestion et d'intervention : 56,7 M€

Les charges de gestion et d'intervention correspondent à l'ensemble des dépenses qui visent à assurer le fonctionnement de l'institution et à la réalisation, par l'administration municipale, de ses missions de service public. Elles concernent aussi l'ensemble des subventions versées aux différents acteurs et partenaires du territoire, concourant notamment à la réalisation de nombreuses missions de service public.

Les charges de gestion et d'intervention, et plus particulièrement les charges de gestion courante, sont en augmentation en 2026, largement du fait des indemnités à verser aux entreprises dans le cadre de la résiliation des travaux relatifs au Musée Lorrain (0,9 M€) ainsi qu'à la réalisation de l'exposition Emile Gallé au Musée des Beaux-Arts (0,2 M€).

Évolution des charges de gestion et d'intervention

| CHARGES DE GESTION ET D'INTERVENTION | BP 2025 | BP 2026 | Variation |
|--|-------------------|-------------------|-----------|
| CHARGES DE GESTION DELEGUEE | 2 526 560 | 2 824 000 | 12% |
| CHARGES DE GESTION COURANTE | 17 156 872 | 18 301 776 | 7% |
| CHARGES LOCATIVES ET DEPENSES IMMOBILIERES | 3 202 992 | 3 257 965 | 2% |
| ENTRETIEN ET MAINTENANCE | 1 110 013 | 999 990 | -10% |
| FLUIDES | 5 559 059 | 5 241 488 | -6% |
| SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS DIVERSES | 25 108 318 | 25 170 453 | 0% |
| PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES | 785 000 | 891 776 | 14% |
| Total | 55 448 814 | 56 687 448 | 2% |



Les charges de gestion déléguée correspondent aux dépenses inhérentes à des missions de service public dont la réalisation a été

confiée à un tiers. Il s'agit notamment des dépenses relatives à la restauration collectivité confiée au prestataire SODEXO.

Il convient de préciser qu'au cours de l'exercice 2025, un nouveau marché a été attribué, expliquant pleinement la hausse de prévision, après une première année pleine.

Les charges de gestion courante sont constituées d'achats de marchandises, matériels et fournitures, de prestations de service, d'études et d'honoraires, les frais de publicité, de communication, les services bancaires, de télécommunication, etc. Cet agrégat comprend l'indemnité de résiliation des travaux du Musée Lorrain évoquée ci-avant, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'exposition Emile Gallé, lesquels justifient l'augmentation par rapport au

budget primitif 2025

Les charges locatives et dépenses immobilières permettent d'identifier les dépenses relatives à la gestion du patrimoine de la collectivité, il s'agit notamment des coûts d'entretien, de nettoyage des locaux, de gardiennage, les taxes foncières payées par la collectivité sur son propre patrimoine, ainsi que les loyers (mobiliers et immobiliers) et charges payés.

Les dépenses d'entretien et de maintenance concernent principalement l'ensemble des contrats de maintenance des biens mobiliers, des ascenseurs, du matériel roulant ...etc.

BUDGET PRIMITIF 2026

Les dépenses de fluides prévues au budget primitif 2026 s'élèvent à 5,2 M€, un montant en baisse de 5,7 % par rapport à l'année précédente (5,6 M€ au BP 2025).

Malgré une baisse depuis 2023, année où les dépenses avaient atteint un pic

historique à 6,5 M€, elles restent nettement supérieures à celles d'avant crise énergétique (3,3 M€ en 2021), en raison de l'évolution des prix.

Pour le budget primitif 2026, la variation des dépenses d'électricité est une conséquence de l'effet

prix, celles du gaz et du chauffage urbain sont dues à la transition, en 2026, de nombreux sites du chauffage au gaz vers le chauffage urbain et d'une baisse de 30 % du prix du gaz.

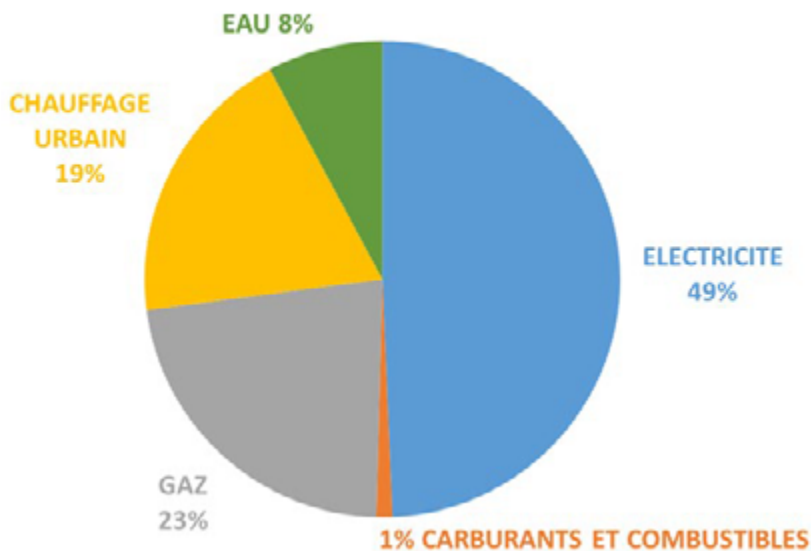
L'évolution des dépenses de fluides constitue une préoccupation de la Ville qui a

mis en place en 2022 un plan de sobriété visant à limiter les consommations d'énergie, ainsi qu'un dispositif d'analyse permettant d'en détailler les différentes composantes et suivre leur évolution.

Évolution des fluides par types

| DEPENSES PAR TYPE DE FLUIDES | BP 2025 | BP 2026 | Variation |
|------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| ELECTRICITE | 2 182 013 | 2 585 665 | 18,5 % |
| CARBURANTS ET COMBUSTIBLES | 59 011 | 56 200 | - 4,8 % |
| GAZ | 2 013 843 | 1 180 690 | - 41,4 % |
| CHAUFFAGE URBAIN | 911 788 | 1 007 980 | 10,5 % |
| EAU | 392 404 | 410 953 | 4,7 % |
| TOTAL | 5 559 059 | 5 241 488 | - 5,7 % |

Répartition des dépenses de fluides au budget primitif 2026



La Ville fait le choix de maintenir le niveau des subventions versées au global à ses partenaires, notamment dans le champ de l'action sociale (avec la subvention au Centre Communal d'Action Sociale - CCAS) ainsi que dans l'action culturelle (établissements labellisés).

Néanmoins, suite à la liquidation judiciaire de la MJC Pichon en juin 2025 ; il est à noter un transfert de la subvention dédiée vers d'autres associations à destination de la jeunesse, lequel devra permettre de continuer à faire vivre l'offre éducative, culturelle et sportive que représentait la MJC Pichon.

Ces interventions représentent 25,2 M€ au BP 2026, traduisant, au global, une constance au regard une BP 2025

Ces soutiens demeurent concentrés sur 10 partenaires représentant plus de 80 % du volume. Répartition des subventions et allocations par bénéficiaires, en millions d'euros

Répartition des subventions et allocations par bénéficiaires, en millions d'euros

| SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS DIVERSES | BP 25 | BP 26 | Variation |
|--|-------------|-------------|-----------|
| OPERA | 8,9 | 8,9 | |
| CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE | 6,0 | 6,0 | |
| UNION LOCALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE | 2,3 | 1,9 | -17% |
| L'AUTRE CANAL | 0,8 | 0,8 | |
| CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL | 0,7 | 0,7 | |
| CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL | 0,7 | 0,7 | |
| CENTRES SOCIAUX | 0,7 | 0,7 | |
| COMITE D'ACTION SOCIALE | 0,4 | 0,4 | |
| STRUCTURE PARENTALE | 0,3 | 0,3 | |
| AGENCE SCALEN | 0,3 | 0,3 | |
| DIVERSES ASSOCIATIONS | 3,0 | 3,3 | 10% |
| AUTRES | 1,1 | 1,1 | |
| Total | 25,1 | 25,2 | |

Enfin, s'agissant des contributions obligatoires, il s'agit de la contribution aux frais de scolarité dus aux établissements scolaires privé, dont le montant n'est pas amené à évoluer par rapport à l'année précédente.

2.2.3 Les reversements de fiscalité : 2,2 M€

Les reversements de fiscalité progressent, cette année, de plus de 10 % soit 211 000 € sous l'effet de la hausse du produit des forfaits post-stationnement, qui sont pour l'essentiel reversés à la Métropole. Le prélèvement au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) devrait encore progresser, mais il est désormais plus que compensé par la recette touchée par la collectivité au titre du même dispositif (voir le chapitre sur les recettes de fonctionnement). Les communes sont, en 2026, exemptées de nouvelles contributions au DILICO (dispositif de lissage des recettes des collectivités) créé par la loi de finances 2025.

Reversements de fiscalité : 2,2 M€



Évolution des reversements de fiscalité

| REVERSEMENTS DE FISCALITE | BP 2025 | BP 2026 | Variation |
|---|------------------|------------------|---------------|
| A DESTINATION DE LA METROPOLE | 844 000 | 1 265 191 | 49,9% |
| REVERSEMENT FORFAIT POST STATIONNEMENT | 662 000 | 1 127 691 | 71,1% |
| REVERSEMENT ACCISE SUR L'ELECTRICITE DANS LE CADRE DU PFF | 182 000 | 132 500 | -27,2% |
| A DESTINATION DE L'ETAT | 930 000 | 560 000 | -39,8% |
| FPIC | 480 000 | 560 000 | 16,7% |
| DILICO | 450 000 | 0 | -100,0% |
| A DESTINATION DES CONTRIBUABLES : DEGREVEMENTS | 190 000 | 350 000 | 84,2% |
| TOTAL | 1 964 000 | 2 175 191 | 10,8% |

2.2.4 Les charges financières : 3,3 M€

Les frais financiers correspondent aux intérêts de la dette et, de façon plus accessoire, aux intérêts liés aux portages fonciers. En 2026, ces frais se situeront à un niveau de 3,3 M€, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (+0,4 M€).

Cette progression est principalement la résultante des conditions financières offertes par les établissements financiers qui sont moins favorables qu'auparavant, avec une forte augmentation des marges bancaires malgré une baisse des indices.

Après un exercice 2024 marqué par un contexte de forte hausse des taux d'intérêts, avec des emprunts contractualisés aux alentours de 4 %, les différentes baisses des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) mises en œuvre sur l'année 2025 n'ont pas suffi à inverser la tendance haussière des frais financiers. En effet, malgré une stabilisation des taux directeurs de la BCE autour de 2,0% à 2,5% en fin d'année 2025, le poids des frais financiers a continué d'augmenter.

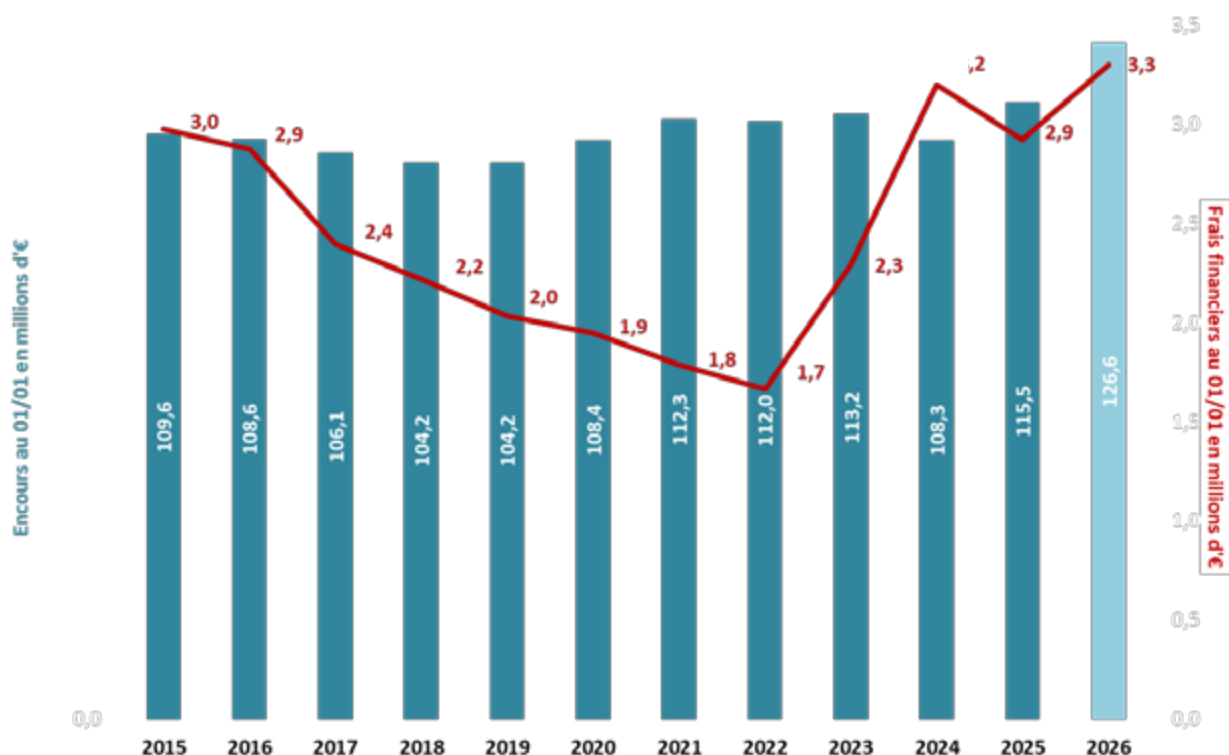
Ainsi, si le montant des frais financiers se situe à des niveaux supérieurs à la période 2015-2016, les contractualisations de ces dernières années ont été particulièrement impactées par des conditions de marché beaucoup moins avantageuses (quand les taux d'intérêts étaient plutôt situés aux alentours de 1 % ; l'emprunt étant, en conséquence, 3 à 4 fois moins coûteux). Pour 2026, malgré une perspective de stabilisation des taux longs, les frais financiers devraient maintenir un niveau

élevé, en raison notamment du renouvellement de la dette ancienne (contractée à des taux historiquement bas) par de la dette à des taux actuels plus coûteuse.

Le contexte international pèse aussi négativement sur les conditions de financement, dans une démarche d'aversion au risque et de forte volatilité des marchés, en réaction à chaque événement géopolitique.



Évolution de l'encours de la dette (dette bancaire + portages fonciers)



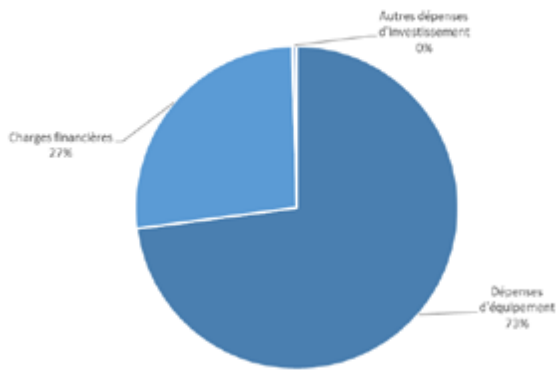
2.3 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre du BP 2026, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 43,6 M€, en recul après le niveau exceptionnel du BP 2025, s'inscrivant dans la continuité des efforts opérés sur la stratégie d'investissement de la collectivité. Cette inscription demeure supérieure à la moyenne des 4 derniers BP (28,7 M€ par an), témoignant de la poursuite de l'effort de transformation du territoire.

Dépenses réelles d'investissement pour l'exercice 2026 – Budget principal

| BUDGET PRINCIPAL | BP 2025 | BP 2026 |
|---|-------------|-------------|
| Dépenses réelles d'investissement | 48,2 | 43,6 |
| Dépenses d'équipement | 36,8 | 31,8 |
| <i>Gros Entretien, Renouvellement</i> | 8,8 | 9,1 |
| <i>Autorisations de programme</i> | 26,4 | 22,4 |
| <i>Opérations pour le compte de tiers</i> | 1,6 | 0,3 |
| Charges financières | 11,2 | 11,6 |
| Autres dépenses d'investissement | 0,2 | 0,2 |

Composition des dépenses d'investissement pour l'exercice 2026 (budget principal)



Les dépenses d'équipement correspondent à des opérations qui visent à modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables (équipements informatiques, acquisition ou renouvellement de véhicules, etc.), acquisition, construction, aménagement, requalification, réhabilitation de bâtiments, travaux d'infrastructure ou, encore, participations à des sociétés, etc.

Elles sont structurées en deux types : les dépenses de « GER » ou de gros entretien et de réparations, qui permettent de mener les opérations de travaux d'entretien ou de maintenance, de procéder aux achats de renouvellement de matériels, d'équipement ou de véhicules, et les autorisations de programme (AP) pluriannuelles qui se déclinent annuellement en crédits de paiement selon l'avancement des chantiers. Elles permettent de mener les « grands projets » de construction ou de réhabilitation, d'aménagements et d'infrastructure sur le territoire de la Ville ou auxquelles la Ville est appelée à contribuer, par le versement d'une subvention.

Les opérations pour le compte de tiers enregistrent les travaux exécutés d'office pour la mise en sécurité des personnes et des biens. Ces dernières sont compensées par les recettes de leur mise en recouvrement a posteriori. Les crédits associés sont proposés en nette diminution par rapport à 2025, reflétant l'évolution des besoins sur ce poste.

Les charges financières, qui s'élèvent en 2026 à un niveau légèrement supérieur à 2025 (+0,4 M€) soit 11,6 M€, correspondent au remboursement du capital de la dette.

Les autres dépenses d'investissement comptabilisent prioritairement les participations de la ville aux organismes extérieurs (Agence France Locale), et dans une moindre mesure, le remboursement des dépôts de cautionnements reçus en sa qualité de bailleur. Les inscriptions s'inscrivent dans la continuité de la précédente inscription.

Évolution des dépenses d'équipement

| DEPENSES D'EQUIPEMENT | BP 2025 | BP 2026 | Variation |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT | 8 787 831 | 9 093 725 | 3% |
| AUTORISATIONS DE PROGRAMME | 26 433 288 | 22 355 000 | -15% |
| OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | 1 600 000 | 320 000 | -80% |
| Total | 36 821 119 | 31 768 725 | -14% |

En 2026, les dépenses de GER sont revalorisées à hauteur de 9,1 M€, tenant compte des niveaux de réalisation 2025, cette montée en puissance est largement atténuée par l'effort concernant les opérations de gros entretien du Patrimoine, au titre de la poursuite des efforts de rattrapage post crise sanitaire. L'augmentation affichée ci-avant est notamment liée à l'effort sur les inscriptions au titre de l'entretien des écoles. En effet, dans le cadre d'une des premières décisions du nouveau mandat, l'exécutif a pris la décision de multiplier par 4 par rapport au budget consacré en

2025 le budget de GER travaux pour les écoles avec une augmentation en 2 temps : dans le cadre du vote du présent BP puis dans le cadre du budget supplémentaire en juin. Ces travaux permettront d'améliorer le quotidien des enfants accueillis et des équipes pédagogiques en se basant notamment sur les remontées des conseils d'école. Sont ainsi ciblés notamment : la rénovation de sanitaires, des travaux visant le confort d'été (rideaux/ventilateurs), la réfection de peintures, la rénovation de restaurants scolaires et d'offices.

9 autorisations de programme ont été définies pour les exercices 2022 à 2030. Le montant de cette programmation voté lors de la précédente modification des AP s'élevait à 160,1 M€, avec des crédits de paiement qui s'élevaient à 33,4 M€ pour 2026 dans l'attente de l'ajustement calendaire de plusieurs opérations en phase d'études. Le montant agrégé proposé dans le cadre du BP 2026 s'élève à 173,2 M€. Les crédits de paiement 2026 s'élèvent à 22,4 M€, portant notamment sur la rénovation du Musée Lorrain, qui entre dans la

phase de travaux, et qui enregistre 9,7 M€ de crédits de paiement, tout comme celle du Grand Hôtel de la Reine (4,2 M€) qui se poursuit ou encore les travaux de la Médiathèque Fadwa Touqan au Haut-du-Lièvre dont l'ouverture est prévue en 2027. On enregistre par ailleurs 5 programmes nouvellement initiés relatifs à l'aide aux maires bâtisseurs, aux achats d'œuvre d'art, aux travaux dans le cadre d'équipements culturels, au programme petite enfance et à la sécurité Vigipirate des écoles.

Autorisations de programme et crédits de paiement pour 2026

| Libellé AP / OP | Total voté 2025 | Total proposé BP 2026 | CP 2026 |
|---|--------------------|-----------------------|-------------------|
| Budget participatif | | | |
| BUDGET PARTICIPATIF | 2 850 267 | 3 250 267 | 1 000 000 |
| Ville culturelle | | | |
| ACHAT D'ŒUVRES D'ART | - | 450 000 | 90 000 |
| CCN BALLET DE LORRAINE | 17 800 000 | 17 900 000 | 400 000 |
| MEDIATHEQUE BNR | 4 507 079 | 4 507 079 | - |
| MEMORIAUX SHOAH ET DEPORTATION | 199 500 | 199 500 | 70 000 |
| NOUVELLE MEDIATHEQUE PLATEAU DE HAYE | 4 884 321 | 6 480 387 | 2 400 000 |
| RENOVATION MUSEE LORRAIN | 57 065 222 | 64 105 378 | 9 650 000 |
| RESTAURATION VILLA MAJORELLE - TRANCHE 2 | 2 148 799 | 2 505 894 | 790 000 |
| RESTAURATION DES PANNEAUX PROUVE | 46 380 | 46 380 | - |
| RESTRUCTURATION DE L'EGLISE ST EPVRE | 1 330 000 | 1 330 000 | 780 000 |
| EQUIPEMENTS CULTURELS CREATION ARTISTIQUE | - | 150 000 | 150 000 |
| TRAVAUX DE SECURITE OPERA THEATRE | 120 848 | 120 848 | - |
| Ville décarbonnée et nature | | | |
| PERFORMANCE ENERGETIQUE | 2 920 684 | 2 770 684 | - |
| PLAN DE GESTION PARC DE LA PEPINIERE | 1 200 364 | 1 250 364 | 450 000 |
| REAMENAGEMENT TRANSITOIRE PLACE CARNOT | 525 000 | 500 000 | 175 000 |
| Ville éducative | | | |
| COURS D'ECOLES EN ILOTS DE FRAICHEUR | 4 786 026 | 4 769 162 | - |
| GS BEAUREGARD | 6 928 008 | 6 926 936 | 650 000 |
| GS PLACIEUX | 9 006 121 | 8 764 057 | - |
| MATERIEL DIVERS ECOLES | 310 000 | 310 000 | 70 000 |
| PROGRAMME PETITE ENFANCE | - | 50 000 | 50 000 |
| SECURITE VIGIPRATES ECOLES | - | 800 000 | 200 000 |
| Ville entreprenante | | | |
| BRASSERIE PARC PEPINIERE | 12 627 | 12 627 | - |
| GRAND HOTEL DE LA REINE | 11 732 978 | 11 072 978 | 4 200 000 |
| Ville responsable | | | |
| ACCESSIBILITE HANDICAPES DIVERS BATIMENTs | 1 405 891 | 1 605 891 | 400 000 |
| AIDE AUX MAIRES BATISSEURS | - | 1 600 000 | 100 000 |
| MAIRIE DU PLATEAU DE HAYE | 4 756 383 | 4 756 383 | - |
| NOUVEAUX OUTILS NUMERIQUES | 387 623 | 387 623 | - |
| RESTAURANT INTER ADMINISTRATIONS | 7 817 596 | 7 817 596 | - |
| RESTRUCTATION DES LOCAUX DE LA POLICE | 397 989 | 397 989 | - |
| Ville solidaire et engagée | | | |
| MAISON DES FEMMES | 2 568 735 | 2 568 735 | - |
| Ville sportive | | | |
| AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS | 1 607 636 | 1 577 636 | - |
| RESTRUCTURATION MATTERVICTOR | 12 460 000 | 13 464 686 | 400 000 |
| SITE SPORTIF TIGHAZAOUI | 300 000 | 701 814 | 330 000 |
| | 160 076 077 | 173 150 894 | 22 355 000 |

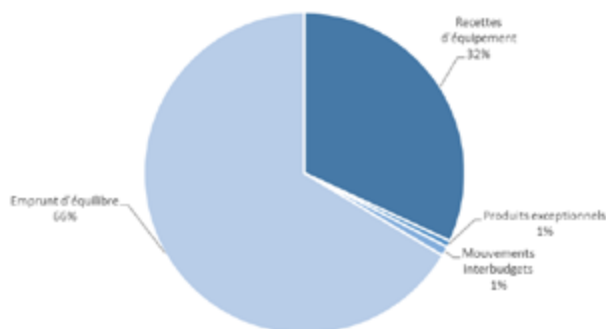
2.4 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées des recettes d'équipement, dont les subventions et participations (subventions d'équipement reçues, dotations d'investissement, produit de la taxe d'aménagement), ainsi que les fonds propres (cessions, autres recettes). Elles sont complétées par l'emprunt qui vient contribuer à la réalisation des dépenses d'équipement (cf. ratios d'épargne et d'endettement).

Recettes d'investissements pour l'exercice 2026 – Budget principal

| BUDGET PRINCIPAL | BP 2025 | BP 2026 |
|---|-------------|-------------|
| Recettes réelles d'investissement | 36,6 | 31,0 |
| Recettes d'équipement | 13,4 | 9,9 |
| <i>Subventions d'équipement</i> | <i>9,1</i> | <i>5,4</i> |
| <i>Opérations pour le compte de tiers</i> | <i>1,6</i> | <i>0,3</i> |
| <i>Autres recettes d'investissement</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> |
| <i>FCTVA</i> | <i>2,8</i> | <i>4,2</i> |
| <i>Taxe d'aménagement</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> |
| Produits exceptionnels | 2,0 | 0,2 |
| Mouvements interbudgets | 0,3 | 0,3 |
| Emprunt d'équilibre | 20,9 | 20,6 |

Composition des recettes d'investissement pour l'exercice 2026 (budget principal)



Les recettes d'investissement de la Ville recouvrent principalement les subventions d'équipement. Elles comptabilisent également les opérations pour compte de tiers, en miroir des dépenses de la même section, ainsi que la dotation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), correspondant au reversement, par l'Etat, de la TVA acquittée par la commune sur ses dépenses d'investissement à laquelle est appliqué le taux réglementaire de 16,4 %.

Le niveau de subventionnement projeté affiche en 2026 un léger recul par rapport à l'exercice précédent. Il représente néanmoins près de 60% des recettes d'équipement de l'exercice. Ces volumes demeurent des prévisions qui seront réalisées en fonction de l'avancement des différents projets.

La taxe d'aménagement est perçue par la Métropole du Grand Nancy qui, conformément au pacte financier et fiscal, reverse aux communes 5 % du produit

enregistré annuellement. Aussi, selon la trajectoire attendue côté Métropole, traduisant la crise de la construction depuis 2023, mais surtout les graves difficultés rencontrées dans le recouvrement de la taxe depuis le transfert de cette responsabilité à la Direction générale des finances publiques, la recette projetée à la Ville est établie à 5 000 € (soit 75 % de moins qu'en 2025). Il s'agit d'une inscription prudente, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur la reprise des encaissements et recouvrements par la DGFIP.

Les produits exceptionnels correspondent aux produits de cessions attendus, prudemment estimés à 0,2 M€ en 2026, après la cession du Restaurant Inter-Administration en 2025. Ces recettes sont, au moment du budget primitif, prévues en section d'investissement, mais réalisées en fonctionnement au fil de l'exercice.

Les mouvements interbudgets enregistrent les flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes de

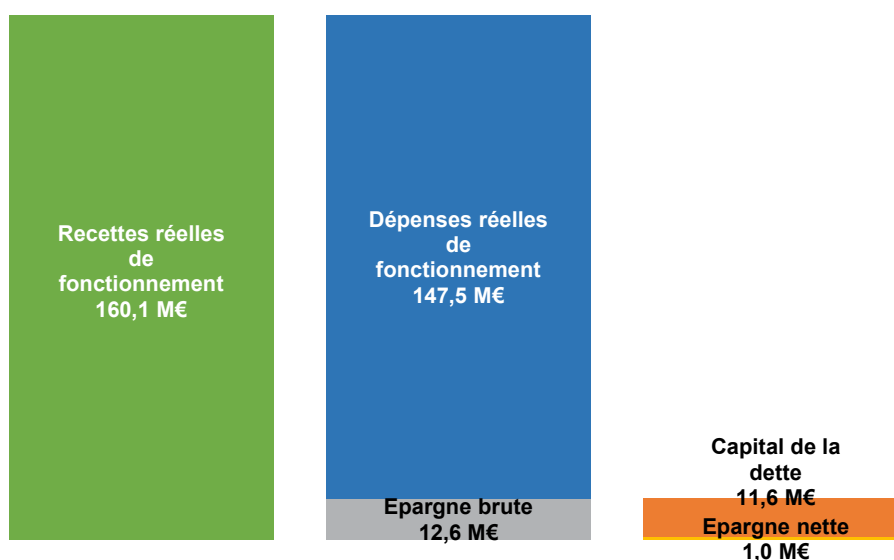
la ville. En 2026, ce poste comptabilise, à niveau constant, le remboursement par le budget « marchés » du capital de l'emprunt porté par le budget principal, ainsi que celui des « parkings » désormais pris en charge par la Métropole à laquelle la compétence a été transférée.

Enfin, dans la perspective de répondre au besoin de financement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2026, liée à la fois à la volonté de poursuivre l'ambitieux projet d'investissement et à l'application des mesures de redressement des finances publiques affectant l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, le recours à l'endettement demeure globalement stable. Il s'agit du montant inscrit au titre de l'emprunt d'équilibre, dont la mobilisation intervient en fonction des consommations de crédits de dépenses sur l'exercice, et dont le niveau de réalisation pourra être ajusté en fonction de l'exécution réelle.

2.5 LES RATIOS D'ÉPARGNE ET L'ENDETTEMENT

L'épargne brute, qui correspond aux flux de liquidités dégagés par l'activité courante de l'exercice, est le solde des recettes réelles de fonctionnement, fiscalité comprise, après règlement des dépenses de fonctionnement. Elle est caractéristique de la capacité à investir et à s'endetter (plus le niveau d'épargne sera élevé, plus une dette nouvelle sera absorbable).

Le rapport entre l'épargne brute et le stock de dette (encours) est quant à lui caractéristique de cette solvabilité, ou capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour éteindre la dette bancaire à épargne brute constante.



Par rapport au BP 25, et hors reprise des excédents, l'épargne brute augmente de 1 M€ pour s'établir à 12,6 M€ soit un taux de 7,9 %. Cette augmentation est à souligner, dans un contexte de fortes contraintes, et illustre les efforts de maîtrise de sa trajectoire financière mis en œuvre par la Ville.

Après couverture des remboursements en capital de la dette, l'épargne nette s'établit à 1 M€, en amélioration par rapport au BP 2025.

Ce niveau s'inscrit dans la stratégie de la collectivité consistant à calibrer ses efforts afin d'atteindre le niveau d'intervention le plus élevé tout en préservant la stabilité financière.

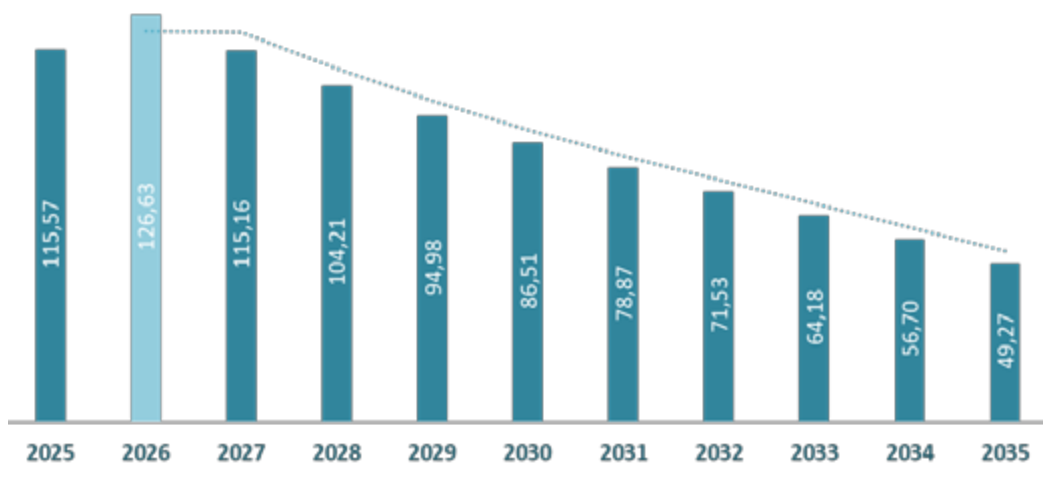
La capacité de désendettement, qui est le nombre d'années qu'il faudrait à la Ville pour rembourser l'intégralité de sa dette en mobilisant son épargne brute est projetée stable à 10,1 années.

Indicateurs d'épargne et d'endettement en 2026

| BUDGET PRINCIPAL | BP 2025 | BP 2026 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Épargne brute | 11,6 | 12,6 |
| Taux d'épargne brute | 7,5% | 7,9% |
| Remboursement du capital des emprunts | 11,2 | 11,6 |
| Épargne nette | 0,4 | 1,0 |
| Taux d'épargne nette | 0,2% | 0,6% |

| Ratios d'endettement | | |
|----------------------------|----------|----------|
| Encours de dette | 115,5 | 126,6 |
| Capacité de désendettement | 10,0 ans | 10,1 ans |
| Taux d'endettement | 73,6% | 79,1% |

Profil d'extinction de la dette (BP) sur 10 ans, en millions d'euros



2.6 PRÉSENTATION PAR NATURE DU BUDGET ANNEXE HALLE & MARCHÉS

| BUDGET ANNEXE MARCHES | | BP 2026 |
|---|--|-------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | | 0,67 |
| Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine | | 0,55 |
| Produits exceptionnels | | 0,13 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | | 0,53 |
| Charges de gestion (hors dépenses de personnel) | | 0,39 |
| <i>dont dépenses de fluides</i> | | 0,1 |
| <i>dont autres charges de gestion</i> | | 0,29 |
| Mouvements inter-budgets | | 0,14 |
| Epargne brute | | 0,14 |
| Dépenses réelles d'investissement | | 0,08 |
| Dépenses d'équipement (GER) | | 0,05 |
| Mouvements interbudgets | | 0,03 |
| Recettes d'investissement | | 0,02 |
| Recettes d'équipement (FCTVA) | | 0,02 |
| Capacité d'autofinancement | | 0,13 |
| <i>dont épargne nette</i> | | 0,11 |



3. PRÉSENTATION DU BUDGET PAR POLITIQUES PUBLIQUES

3.1 VILLE ÉDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

ARCHIVES & BIBLIOTHÈQUES

Le réseau des **bibliothèques de Nancy** pose les bases d'un **nouveau projet stratégique de lecture publique** à construire en 2026 et début 2027 : l'enjeu est de mieux connaître les publics pour s'adapter à ses usages, de travailler le maillage territorial du service public, d'améliorer les conditions d'accueil et de développer les partenariats structurants avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire.

En 2026 débutent également les travaux de construction de la **médiathèque Fadwa Touqan sur le Plateau de Haye**, avec une ouverture prévue à l'automne 2027. L'équipe de cette médiathèque commence à se renforcer dès 2026, pour préparer au mieux cette ouverture.

Instaurée en 2024, la **gratuité de l'inscription dans les bibliothèques de Nancy** pour les Nancéiennes et les Nancéiens a renforcé l'accessibilité des bibliothèques et réaffirmé leur rôle en tant que service public,

en mettant à la disposition de tous les habitants de Nancy un accès simplifié et démocratique à la lecture, à la culture, à l'éducation et à l'information. Le service des comptoirs et du prêt et retour partout permet d'envisager une meilleure desserte de la population et constitue un point de départ pour déployer une politique hors-les-murs et repenser le service Kraft.

Les bibliothèques de Nancy continueront d'offrir **une offre culturelle diversifiée et de qualité** en 2026, avec un budget de fonctionnement de 0,800 M€ (hors dépenses de personnel). Outre l'enrichissement des collections, la politique d'acquisition concourt également au soutien des acteurs de la chaîne du livre, notamment les librairies indépendantes. Une réflexion à venir sur la politique documentaire du réseau permettra d'appuyer la bibliodiversité, d'améliorer le circuit du document dans le respect du développement durable, de travailler la question du pluralisme des collections.

Les médiathèques et la ludothèque de Nancy sont également partie prenante de deux autres réseaux à une échelle plus large, qui redéfinissent leurs missions et périmètres en 2026 : le réseau Co-libris, regroupant outre Nancy, les équipements de lecture publique municipaux de Laxou, Vandœuvre-lès-Nancy, Saint-Max et Maxéville (état des lieux du réseau prévu en 2026), et Limédia la bibliothèque numérique du Sillon lorrain qui renouvelle son projet scientifique, culturel, éducatif et social en 2026.

Les archives municipales avec un budget de fonctionnement de 0,234 M€ (hors dépenses de personnel) consolideront leurs missions réglementaires en développant la collecte, l'évaluation et le traitement des archives et des données produites à l'échelle de la Ville et de la Métropole du Grand Nancy. Les documents nativement numériques, une fois traités sur le plan technique, seront progressivement intégrés dans le système d'archivage électronique afin d'en garantir un archivage pérenne, fiable

et intègre. Parallèlement, le classement des fonds patrimoniaux se poursuivra pour offrir au public un accès à un corpus documentaire élargi et enrichi de nouvelles sources sur l'histoire de Nancy et de ses institutions.

Les actions de conservation viseront en priorité les fonds les plus sensibles : les actions de refoulement, de nettoyage et de restauration porteront notamment sur les ensembles iconographiques et les archives anciennes et modernes. La progression de la numérisation viendra compléter cet effort, en facilitant l'accès en ligne à de nouvelles sources numériques utiles à la recherche.

Les archives municipales finaliseront la **refonte de leur offre pédagogique**, en particulier sur le temps périscolaire, en développant des actions de valorisation davantage tournées vers l'extérieur. Cette ouverture vers l'extérieur visera à diversifier les modes et les supports d'intervention pour aller à la rencontre de publics renouvelés à l'échelle du territoire.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--|------------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 7 966 | | 7 966 |
| Charges de gestion courante | 538 397 | | 538 397 |
| Charges de gestion déléguée | 7 500 | | 7 500 |
| Charges locatives et dep immob | 216 202 | | 216 202 |
| Entretien et maintenance | 89 947 | | 89 947 |
| Fluides | 169 160 | | 169 160 |
| Gros entretien renouvellement | | 283 100 | 283 100 |
| Masse salariale | 5 247 830 | | 5 247 830 |
| Total archives et bibliothèques | 6 277 002 | 283 100 | 6 560 102 |

ÉQUIPEMENTS CULTURELS & MONUMENTS

La **culture** et la **créativité** sont essentielles pour le développement personnel et la cohésion sociale. À travers ce budget 2026, **la Ville de Nancy réaffirme l'ambition d'une politique culturelle dynamique**, à l'écoute des habitants et des acteurs locaux et souligne l'importance des artistes et des acteurs culturels dans un contexte de mutations sociétales.

L'objectif principal de cette politique est de stimuler l'innovation, la recherche, l'expérimentation, ainsi que la création et la diffusion, tout en soutenant les porteurs de projets culturels. Le credo reste **« la culture partout, pour toutes et pour tous »**, articulé autour des axes stratégiques suivants :

- **Garantir la diversité culturelle** en impulsant de nouveaux projets autour des grandes institutions culturelles (Centre Dramatique National, Opéra National de Lorraine, Ballet National de Lorraine, L'Autre Canal) et des événements phares de la ville (Nancy Jazz Pulsations, Livre sur la Place, opérations de valorisation patrimoniale), en matière d'écriture et de créations artistiques.

- **Offrir une culture accessible à toutes et tous**, dans une démarche inclusive et en conformité avec les droits culturels, dans tous les quartiers de la ville. L'objectif est de maintenir la mission fédératrice des arts et de la culture en rejoignant tous les publics.

- **Soutenir et promouvoir les acteurs culturels nancéiens** sur la scène nationale et internationale, contribuant ainsi à l'attractivité et au rayonnement de la ville.

- **Développer des partenariats** pour élargir les esthétiques artistiques et toucher de nouveaux public, en dépassant les frontières des disciplines et des genres.

- **Renouveler l'offre culturelle à destination des jeunes**, en développant une programmation adaptée tout au long de l'année, en lien avec les infrastructures culturelles (médiathèques, musées, établissements de spectacle vivant) et les différents acteurs du secteur (festivals, compagnies...), et en soutenant les projets d'éducation artistique et culturelle dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC).



Nancy Jazz Pulsation

LE SOUTIEN À NOS 4 ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX DE SPECTACLE VIVANT :

La Ville de Nancy dispose de quatre équipements culturels de spectacle vivant d'envergure régionale, nationale et internationale, qui participent activement au rayonnement de l'agglomération. Ces établissements jouent également un rôle clé dans l'accès à la culture pour tous les publics, en créant et présentant des spectacles de haut niveau, contribuant ainsi à la qualité de vie et renforçant l'attractivité de la ville.

Ainsi la Ville de Nancy soutient ses 4 établissements labélisés (11,305 M€) : l'Opéra National de Lorraine, le Ballet National de Lorraine, le Théâtre de la Manufacture, le Centre Dramatique National Nancy-Lorraine et l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) L'Autre Canal. Ils poursuivent le projet de démocratisation et de régionalisation de la création artistique, avec comme principal objectif d'élargir l'accès à la culture de tous les publics.

→ L'Opéra national de Lorraine (8,926 M€)

Autour de son projet stratégique « Opéra citoyen » intégré à la convention d'objectifs 2024-2027 signée avec l'État et la Région Grand Est, l'Opéra développe un projet artistique solidaire, durable et innovant, en partenariat avec les acteurs culturels du territoire. Parmi les projets phares qui se déploieront en 2026 on retiendra notamment : Janvier de la solidarité (concerts, rencontres et moments partagés dédiés à la culture inclusive), Caroussel (manège lyrique pour les enfants de 4 à 10 ans), nouvelle production Messa Da Requiem de Verdi (en partenariat avec l'Opéra Théâtre de Metz), La Rivière (projet artistique et engagé mettant en lumière des femmes ayant subi des violences, fruit d'un partenariat avec la Maison des femmes et Arelia). Au total c'est plus d'une trentaine de projets lyriques symphoniques qui seront proposés à environ 80 000 spectateurs au cours de l'année à venir.



Spectacle chorégraphique du Conservatoire

→ Le Centre Chorégraphique National (CCN) – Ballet de Lorraine (0,744 M€)

Le projet artistique initié en 2025 et inspiré de l'héritage du Ballet Théâtre Contemporain (BTC) se poursuivra en 2026 en s'ouvrant à d'autres formes artistiques (musique, cinéma, arts visuels). Ancré à Nancy et dans la région Grand Est, le CCN promeut un ballet porteur de création, d'excellence et de cohésion sociale, en luttant contre les inégalités sous la devise « faire corps et ballet ensemble ». Le CCN est engagé dans une profonde transformation de son modèle avec un développement des coproductions et des ressources propres, avec un programme exceptionnel de tournées en France et à l'international (55 dates). Ces évolutions préfigurent son installation prévue d'ici 2030 sur le site rénové de l'ancienne faculté de pharmacie, investissement culturel majeur qui franchira une étape importante en 2026 avec la désignation de l'équipe lauréate du concours international d'architecture.

→ Le Centre Dramatique National (CDN) – Théâtre de la Manufacture (0,780 M€)

L'année à venir continuera d'ouvrir l'art du théâtre à tous les publics, notamment les jeunes, à travers des programmations dédiées et un engagement fort dans l'éducation artistique et culturelle. Les créations itinérantes favoriseront la présence hors les murs du théâtre, avec une politique tarifaire solidaire (5 € pour l'itinérance). La contribution à des événements comme Le Livre sur la Place ou Nancy Jazz Pulsations se poursuivra en 2026, tout comme le soutien aux compagnies du territoire (avec l'accompagnement de la compagnie Brouniak ou le festival Micropolis en mars). Afin d'améliorer les conditions d'accueil dans ses espaces de répétition, des travaux sur le bâtiment de la fabrique seront réalisés en 2026.

→ L'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) – L'Autre Canal (0,862 M€)

L'Autre Canal continuera d'œuvrer au développement des musiques actuelles à Nancy et dans la région Grand Est. Ses missions incluent la diffusion et le soutien à la création, l'accompagnement des pratiques musicales, l'action culturelle et territoriale, la structuration de la filière musicale et la gestion du lieu au 45 boulevard d'Austrasie. La convention LAC OK3 – Ville de Nancy (en cours depuis octobre 2025) vise à renforcer les synergies autour de l'espace Austrasie et du pôle créatif OK3, en développant des projets communs dans le champ des industries culturelles et créatives (ICC).

L'année à venir permettra ainsi d'affirmer la place du site sur le territoire et dans le quotidien des habitants, mais aussi de tester de nouveaux modèles de coopération et de dessiner le futur site culturel et créatif L'Autre Canal – L'Octroi-Nancy.

Afin d'accompagner cette dynamique, une phase de transition du site sera engagée sur la période 2026-2029 avec le soutien du Centre National de la Musique permettant le financement de travaux importants d'économie d'énergie du bâtiment de l'Autre Canal articulés à un nouvel aménagement de convivialité avec bar et restauration de l'espace de la Halle ouverte.

ÉVÉNEMENTIEL ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

L'accompagnement des équipes artistiques et acteurs culturels du territoire

La Ville de Nancy poursuivra son engagement en faveur de la création artistique avec une volonté constante de garantir un maillage équitable du territoire. Cette ambition se concrétise par un soutien actif aux acteurs culturels engagés dans des démarches de création et de diffusion, porteurs de projets structurants destinés à l'ensemble de la population. Ainsi, la Ville de Nancy soutient les initiatives des acteurs culturels indépendants, avec en moyenne 25 programmations ou festivals et près de 30 projets de création artistique. Au total, ce sont plus de cent associations et équipes artistiques qui bénéficieront d'un accompagnement dans le cadre du Développement Culturel, pour un montant de 1,256 M€ (spectacle vivant, audiovisuel, festivals et arts visuels), dont le Nancy Jazz Pulsations, à hauteur de 0,420 M€).

Les Nancéiennes et les Nancéiens pourront découvrir plusieurs expositions d'artistes plasticiens professionnels du territoire dans les galeries Poirel et continuer à assister à plus d'une centaine de représentations dans la salle Poirel, lieu emblématique du spectacle vivant à Nancy.

La mise à disposition de lieux municipaux équipés pour des accueils en résidence (comme le Théâtre de Mon Désert dans le cadre du dispositif « Ca répète à Nancy » ou la Galerie 9 pour les arts visuels) s'inscrit également dans cette démarche. En matière de diffusion, le dispositif « Ça joue à Nancy » doté d'un budget de 0,030 M€ permet aux compagnies du territoire de trouver un espace d'expression et de travail sur le territoire. Ces dispositions viennent compléter le soutien des différents lieux culturels, hors labels, qui concourent au maillage culturel du territoire (Le Mémò, le LEM, La Voyageuse, le Théâtre de la Foucotte ...).

En proximité avec les habitants, le dispositif Quartiers en Fête poursuivra son déploiement avec plusieurs résidences : la compagnie de théâtre de rue Titanos dans le quartier Beauregard et la résidence des artistes Paul Hommage - Yumi Takeuchi dans le quartier Saint-Nicolas.

Les grands évènements culturels proposés par la Ville de Nancy

2026 verra de nouveau une riche programmation culturelle déclinée dans chaque quartier, symbole de l'attractivité de Nancy :

- Une nouvelle création numérique inédite pour le vidéo-mapping estival de la place Stanislas sera proposée avec une projection gratuite et quotidienne, de mi-juin jusqu'au 14 septembre (0,306 M€).
- Le spectacle pyrotechnique proposé à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet sera tiré depuis un site inédit mettant en avant un nouveau quartier.
- Les traditionnelles guinguettes culturelles estivales, aux côtés de la guinguette solidaire portée par le Centre Communal d'Action Sociale et la guinguette ludique et sportive des Deux Rives portée par la Métropole ouvriront leurs portes dans sept quartiers différents, offrant ainsi une diversité d'offres culturelles et ludiques tout l'été et dans toute la ville.

- La saison estivale continuera de mettre en lumière la culture et les pratiques artistiques dans les parcs nancéiens : des séances de cinéma en plein air, un parquet de danse ouvert au public (Danse à la Pép), des concerts de musique (Amours d'été) et de nombreux festivals rythmeront l'été.

- Le Livre sur la Place célébrera sa 48ème édition du 11 au 13 septembre 2026. Premier salon de la rentrée littéraire, il accueillera plus de 200 auteurs et proposera près de 170 rencontres (débat, entretiens, lectures, ateliers...) sur une quarantaine de sites grand-nancéiens. Cette édition proposera pour la première fois des rencontres destinées aux professionnels de la chaîne du Livre, en collaboration avec les Bibliothèques et Médiathèques de Nancy. L'édition 2026 déclinera aussi un programme dédié à la jeunesse et aux familles, tout en offrant une série de débats autour de l'actualité. (Dépenses : 0,582 M€ hors personnel / recettes : 0,432 M€)

- Temps fort incontournable des fêtes de fin d'année, moteur d'attractivité, symbole de convivialité et de rassemblement, les Fêtes de Saint-Nicolas se tiendront du 20 novembre 2026 au 3 janvier 2027. Sur le volet culturel, le week-end de Saint-Nicolas se tiendra les samedi 5 (défilé) et dimanche 6 décembre, avec un grand défilé placé sous le thème des « Légendes et Chimères » (dépenses : 1,133 M€ hors personnel / recettes : 0,341 M€). Les 45 jours de festivité seront ponctués par d'autres temps forts : courses de Saint-Nicolas, hameaux et villages, patinoire, Saint-Nicolas sur l'eau...



Le défilé de Saint Nicolas

ÉVÉNEMENTIEL ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|---|-------------------|----------------|-------------------|
| Autres dépenses de personnel | 7 167 | | 7 167 |
| Charges de gestion courante | 2 175 574 | | 2 175 574 |
| Charges locatives et dep immob | 312 040 | | 312 040 |
| Entretien et maintenance | 57 508 | | 57 508 |
| Fluides | 169 388 | | 169 388 |
| Gros entretien renouvellement | | 630 000 | 630 000 |
| Masse salariale | 1 424 781 | | 1 424 781 |
| Subventions et alloc diverses | 12 455 084 | | 12 455 084 |
| Total evenementiel et dev culturel | 16 601 542 | 630 000 | 17 231 542 |



Cinéma plein air au Plateau

MUSÉES

Le soutien aux établissements patrimoniaux nancéiens est conforté en 2026, afin de poursuivre le travail de conservation et de valorisation tout en favorisant les échanges entre le patrimoine et la création artistique.

La programmation des expositions des musées pour 2026 (0,315 M€) offrira au public **une diversité d'expériences culturelles structurées autour de deux temps forts** :

- La 4^e édition des **Rencontres Urbaines de Nancy** se tiendra en avril, avec notamment une exposition dédiée à l'art urbain au Musée des Beaux-Arts (en l'occurrence à l'artiste OX), enrichie de nouvelles œuvres exposées dans la ville. Cette édition mettra également l'accent sur des rencontres professionnelles, favorisant les échanges autour de la culture urbaine et de l'art contemporain.
- A l'automne, « **L'étrange cas de Monsieur Gallé** » viendra constituer une exposition patrimoniale inédite, consacrée au maître de l'Art nouveau nancéien. Cette exposition labellisée d'intérêt national par le ministère de la Culture s'intéressera à toutes les facettes de cette personnalité complexe, pour en éclairer ce qu'elle a pu avoir de si nouveau et singulier pour son temps, et pour comprendre ce qu'elle peut avoir de si éclairant pour le nôtre.

Enfin, la Ville de Nancy porte deux projets majeurs inscrits au plan pluriannuel d'investissement :

- La rénovation du **palais des ducs de Lorraine – Musée lorrain** qui entre en phase chantier (12 M€).
- La rénovation de la **Villa Majorelle**, dont la deuxième tranche actuellement en phase d'étude de maîtrise d'œuvre passera en phase travaux en 2026 (0,790 M€).



MUSÉES

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 21 026 | | 21 026 |
| Charges de gestion courante | 1 575 590 | | 1 575 590 |
| Charges locatives et dep immcb | 179 997 | | 179 997 |
| Entretien et maintenance | 99 300 | | 99 300 |
| Fluides | 848 910 | | 848 910 |
| Gros entretien renouvellement | | 306 860 | 306 860 |
| Masse salariale | 5 924 909 | | 5 924 909 |
| Subventions et alloc diverses | 38 000 | | 38 000 |
| Total musées | 8 687 732 | 306 860 | 8 994 592 |

VILLE CULTURELLE

| Autorisation de programme | Opération | CP 2024 | CP 2025 | Report 2025 | CP 2026 | Montant AP |
|---------------------------|---|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| | Achat d'oeuvres d'art | | | - | 90 000,00 | 450 000,00 |
| | CCN Ballet de Lorraine | 59 425,00 | 35 435,83 | 70 447,83 | 400 000,00 | 17 900 000,00 |
| | MÉDIATHÈQUE BNR | 955 628,05 | 62 868,83 | 29 628,72 | - | 4 507 079,48 |
| | MEMORIAUX SHOAH ET DÉPORTATION | 29 500,00 | 900 000,00 | - | 70 000,00 | 199 500,00 |
| | Nouvelle médiathèque Plateau de Haye | 300 459,73 | 632 428,54 | 350 152,68 | 2 400 000,00 | 6 450 336,85 |
| | Rénovation Musée lorrain | 158 094,70 | 8 611 363,45 | 2 081 730,61 | 9 650 000,00 | 84 105 378,17 |
| | Restauration de la Villa Majorelle - Tranche 2 | 1 580,00 | 45 080,34 | 113 824,88 | 790 000,00 | 2 505 593,82 |
| | Restauration des panneaux Prouvé | - | 19 752,00 | - | - | 46 580,00 |
| | RESTRUCTURATION DE L'ÉGLISE ST EPVRE | - | - | 21 282,50 | 780 000,00 | 1 330 000,00 |
| | Travaux de sécurité opera theatre | 554,98 | - | - | - | 120 848,18 |
| | Travaux - Équipements culturels création artistique | - | - | - | 150 000,00 | 150 000,00 |
| VILLE CULTURELLE | | 1 505 490,51 | 7 506 788,09 | 2 667 047,80 | 14 330 000,00 | 97 795 486,31 |



Kit scolaire pour les écoles publiques

ÉDUCATION

Avec un budget de fonctionnement de 6,120 M€ (hors frais de personnel), **l'ensemble des projets et soutiens financiers consacrés par la Ville de Nancy aux écoles est maintenu en 2026.**

L'engagement de la Ville de Nancy pour la qualité de la restauration scolaire se traduit par un marché renouvelé au 1er septembre 2025, avec un cahier des charges particulièrement ambitieux en matière d'alimentation durable : 40 % d'aliments bio, de qualité et durable et 38 % de produits locaux, avec l'ajout d'un plan de progrès au fil des 4 années du marché garantissant le niveau de qualité. Pour les repas de la petite enfance, le taux de produits bio locaux et

durables est de 100%. Dans un contexte d'inflation importante et afin de préserver les familles les plus modestes, la hausse de 2 % des tarifs appliquée depuis le 1^{er} janvier 2026 n'impacte pas les familles dont le quotient familial est inférieur à 850 €. 2,405 M€ seront ainsi consacrés à la restauration scolaire en 2026 (hors frais de personnel), pour un accueil de 3 800 convives chaque jour.

Les nombreuses activités portées par la municipalité en direction des écoles durant les temps scolaires restent en place et continuent à se diversifier en 2026 : sorties pédagogiques, pratiques sportives avec les éducateurs des activités physiques et sportives (ETAPS) municipaux, apprentissage de la natation,

découverte scientifique, activités et ateliers culturels avec le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), actions de prévention santé, formation aux gestes de premiers secours, éducation au développement durable, etc. Le budget consacré aux classes de découverte des élèves de CM2, revu à la hausse en 2025 (passant ainsi de 290 € à 340 € par enfant partant pour les séjours clés en main) reste stable en 2026.

La Ville de Nancy poursuit par ailleurs la **sécurisation des abords des écoles**, en lien avec la Métropole du Grand Nancy, notamment par le biais du développement des **rues scolaires.**

La subvention à la **Caisse des Ecoles** est augmentée et passe de 0,067 M€ à 0,154 M€, notamment pour

financer la coordination et les actions mises en œuvre par le Programme de Réussite Educative (PRE) et le dispositif de Cité Educative, mais aussi des actions sociales en faveur des familles au quotient familial inférieur à 450 € (bons d'achats de 50 € pour l'achat de vêtements et chaussures pour les enfants).

Les clubs lecture/écriture mis en place en 2024 afin de prévenir le décrochage scolaire, de transmettre les fondamentaux et de donner confiance à l'enfant se poursuivront en 2026 dans les écoles du Plateau de Haye, en collaboration avec la Cité Educative.

La Ville de Nancy poursuivra la mise à disposition de kits de fournitures scolaires aux élèves des écoles élémentaires à la rentrée de septembre 2026, dispositif en place depuis septembre 2024. Comprenant le petit matériel d'écriture et de traçage choisi en lien avec les personnels de l'éducation nationale, ce kit constitue une aide aux familles et garantit qu'elles ne soient plus sollicitées pour l'achat de ces fournitures. Le groupe de travail associant enseignants et membres des équipes de circonscription institué l'an dernier poursuit ses réflexions pour adapter au mieux le contenu du kit aux retours du terrain. Pour cette rentrée, le coût de l'opération s'élèvera à 0,070 M€.

BUDGET PRIMITIF 2026

Inscrit au plan pluriannuel d'investissement, le programme « écoles d'avenir » (1,020 M€) permet la poursuite de la rénovation du Groupe Scolaire Beaugard avec des travaux de grande ampleur. Parallèlement, suite aux expériences concluantes des étés 2023 à 2025, l'ouverture des cours d'écoles végétalisées aux usagers se poursuivra durant l'été 2026.

En termes de gros entretien et renouvellement (GER), l'enveloppe consacrée aux écoles est multipliée par 4 (0,924 M€) pour permettre des travaux liés à la sécurité et à la rénovation de locaux. Cette enveloppe de plus de 1,5M€ sera complétée par la création d'une nouvelle autorisation de programme

«Sécurité dans les écoles», d'un montant de 200 000€, afin de mieux sécuriser les entrées des établissements scolaires.

Enfin, seront financés les achats relatifs aux équipements numériques des écoles (0,132 M€) ainsi qu'au matériel pédagogique et au mobilier (0,120 M€). Ce budget permet le renouvellement de matériel obsolète et l'achat d'écrans numériques interactifs (ENI), mais aussi l'équipement en mobilier des salles de classes, des salles de périscolaire et des restaurants scolaires.

ÉDUCATION

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| Autres dépenses de personnel | 63 880 | | 63 880 |
| Charges de gestion courante | 1 261 334 | | 1 261 334 |
| Charges de gestion déléguée | 2 542 000 | | 2 542 000 |
| Charges locatives et dep immob | 290 908 | | 290 908 |
| Entretien et maintenance | 90 400 | | 90 400 |
| Fluides | 1 300 010 | | 1 300 010 |
| Gros entretien renouvellement | | 1 215 580 | 1 215 580 |
| Masse salariale | 13 874 404 | | 13 874 404 |
| Participations contrib obligat | 891 776 | | 891 776 |
| Subventions et alloc diverses | 416 474 | | 416 474 |
| Total education | 20 731 186 | 1 215 580 | 21 946 766 |

VILLE ÉDUCATIVE

| Autorisation de programme | Opération | CP 2024 | CP 2025 | Report 2025 | CP 2026 | Montant AP |
|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| VILLE EDUCATIVE (TRANCHE 2022-2026) | COURS D'ÉCOLES EN ILOTS DE FRACHEUR | 830 968,88 | 276 577,94 | 44 096,67 | - | 4 769 162,22 |
| | GS BEAUREGARD | | | | 650 000,00 | 5 679 000,00 |
| | GS NANCY CENTRE GARE | | | | | |
| | GS PLACIEUX | 3 028 939,40 | 4 803 376,13 | 475 830,37 | | 8 764 057,02 |
| | Matériels divers des écoles | | 100 000,00 | | 70 000,00 | 310 000,00 |
| | Programme Ecoles d'avenir | 164 438,77 | 101 361,00 | 729,60 | | 1 247 935,52 |
| | PROGRAMME PETITE ENFANCE | | | | 50 000,00 | 50 000,00 |
| | SECURITE VIGIPRATES ECOLES | | | | 200 000,00 | 800 000,00 |
| VILLE EDUCATIVE | | 4 024 368,05 | 5 281 317,07 | 520 656,64 | 970 000,00 | 21 620 154,76 |

JEUNESSE

Le budget de fonctionnement dédié aux temps périscolaires et extrascolaires, d'un montant de 0,691 M€ en dépenses (hors frais de personnel) et 1,511 M€ en recettes, augmente pour soutenir leur déploiement qualitatif, dans la continuité des engagements pris au niveau du PEDT et du plan mercredi.

Dans le cadre des évolutions conduites à la suite des conclusions du diagnostic périscolaire, une réorganisation des services périscolaires est engagée depuis le mois de septembre 2025. Ainsi les directeurs périscolaires sont positionnés au sein des groupes scolaires en lien direct avec leurs animateurs, qu'ils encadrent. Afin de conforter les directeurs périscolaires dans leurs missions, des formations au BPJEPS leurs sont proposées depuis septembre 2025 (0,013 M€ pour début de la 2^{de} promotion en 2026).

Les responsables pédagogiques, qui encadrent les directeurs périscolaires, sont davantage positionnés en soutien de ces derniers dans leurs missions, dans la conception du projet pédagogique de chaque directeur, dans une logique d'accompagnement/formation. Les responsables pédagogiques entrent également en formation DEJEPS, pour accompagner leur montée en compétences. Deux d'entre-deux entameront cette formation en 2026 (0,020 M€).

Pour améliorer les conditions d'accueil des enfants, un budget pour l'achat de mobilier et d'équipements est maintenant à la main des directeurs périscolaires et des responsables pédagogiques, pour la poursuite de la mise en place des coins livres et jeux dans le cadre du PEDT (0,030 M€).

Un effort particulier sera fait par redéploiement de crédits liés à l'audit vers les accueils périscolaires pour augmenter les budgets permettant d'acquérir des livres, jeux, jouets et matériels pour les enfants (0,037 M€).

Depuis le mois de septembre 2025 les activités périscolaires gratuites sont organisées sur deux semestres de 13 séances afin de répondre à une demande de davantage de diversité exprimée par les parents dans le cadre d'une consultation en lien avec le diagnostic de l'offre périscolaire. 10 000 € supplémentaires sont ajoutés sur le budget des activités périscolaires gratuites pour un montant total de 0,256 M€ pour permettre de rémunérer et mobiliser davantage les associations, intervenants qui proposeront des activités pour enrichir la programmation.

En lien avec la Direction de la Culture le CTEAC s'étend sur le temps périscolaire méridien. Ainsi les artistes mobilisés dans les écoles qui se sont engagées cette année dans un projet fédérateur sur temps scolaire interviennent également durant le temps périscolaire, permettant une augmentation du volume horaire de leur intervention, passant de 5h à 10h sur chaque école par rapport à la précédente année scolaire.

La ville soutient également des associations accompagnant les jeunes en difficultés scolaires, via des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et des actions de mentorat éducatif dans le cadre des subventions allouées au titre du contrat de Ville et de l'accompagnement des associations concernées.

Les accueils de loisirs fonctionnant les mercredis et durant les vacances scolaires bénéficieront désormais de directeurs qui interviendront toute l'année. La capacité d'accueil du centre de loisirs Gallé/Pichon est augmentée



Les 24 h de Stan, place de la Carrière

de 50 places afin de tenir compte des besoins du quartier. Un budget de 3 000 € est prévu dans le cadre de résidence inversée avec des artistes pour faire bénéficier les enfants d'une offre artistique plus qualitative.

Sur le temps extrascolaire, le club ados, répondant aux spécificités du public des 12 à 17 ans, bénéficie de moyens spécifiques pour un montant de 0,010 M€ (hors frais de personnel).

Afin de lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs, la Ville de Nancy, malgré la non reconduction du co-financement du dispositif sur le plan national, continuera à proposer des séjours de proximité permettant d'allier dépense et qualité pédagogique. Ces séjours seront proposés en lien avec la CAF, par des organisateurs labellisés Colos Apprenantes par l'État, permettant à des jeunes de 6 à 17 ans de connaître l'expérience d'un séjour de vacances. 0,072 M€ sont mobilisés pour ce dispositif appliquant une tarification au taux d'effort, garantissant ainsi une participation financière des familles en fonction de leurs ressources.

Les dispositifs Argent de poche et Equipe mobile de travaux restent soutenus par la Ville (0,035 M€), dans un objectif de prévention et de réinsertion sociale avec une nouvelle convention pour 2026-2030.

Près de 200 jeunes nancéiens de 16 ans à 21 ans sont concernés chaque année (237 en 2024) et perçoivent une gratification financière en échange d'une mission à dimension citoyenne. L'Equipe mobile de travaux est mobilisée l'été sur la Plage des 2 Rives et sur des chantiers de rénovation de second œuvre dans des bâtiments de ses différents partenaires (Bailleurs sociaux, services de la prévention judiciaire et villes) mobilisant plus de 100 jeunes sous différents statuts (contrats, mesures éducatives).

Les actions et projets visant à encourager la participation et l'engagement des jeunes se poursuivent. Le Conseil Nancéen de la Jeunesse, instance de démocratie participative à destination des jeunes de 16 à 30 ans, dispose de 0,009 M€ pour mener ses actions. La Ville soutient et valorise les initiatives Jeunesse, en mettant en avant les jeunes Nancéiens qui s'engagent pour leur territoire, leur communauté ou leurs pairs. Ainsi le Dispositif Ma Ville Mon Projet accompagnera en 2026 avec un budget de 0,015 M€ les jeunes dans leurs projets ayant un impact positif en matière d'engagement citoyen, d'innovation, de projets scolaires ou professionnels qui contribuent à l'éducation, la culture ou à l'insertion professionnelle.

Des jeunes qui s'engagent seront également accueillis comme volontaires en service civique au sein des services de la Ville, sur des missions de valorisation des collections des Musées, de médiation numérique auprès des séniors, d'accueil de sans-domicile fixes au sein de la bagagerie, d'accompagnement des bénévoles dans le cadre du programme de réussite éducative.

La ville continue de soutenir en 2026 l'ensemble des événements fédérateurs organisés en direction de la vie étudiante tels que les 24H de Stan, les Nocturnes étudiantes, Faim d'Echanges et Anim 'Est et avec un budget de 0,013 M€.

Les six Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Nancy, regroupées au sein de l'Union Locale des MJC de Nancy, constituent des partenaires essentiels de la vie quotidienne de la cité. La Ville de Nancy continuera d'apporter un soutien important aux MJC dans le cadre des conventions de partenariat qui sont prolongées jusqu'au 31 mars 2027 en allouant une subvention de

fonctionnement annuelle de 2,047 M€. Dans le cadre des groupes de travail mis en place sur les nouvelles conventions d'objectifs et de moyens qui devront entrer en vigueur en avril 2027, les échanges se poursuivront avec les MJC sur les questions liées à l'animation de la vie sociale, aux activités périscolaires et à la tarification, pour travailler en complémentarité à l'accueil le plus large possible des familles et des jeunes les plus précaires.

Dans le cadre du renouvellement de sa Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030, et en partenariat avec la CAF ainsi que le Département de Meurthe-et-Moselle, la Ville a engagé une dynamique de travail avec les acteurs de terrain afin de renforcer l'offre de services et d'animation de la vie sociale à destination de la jeunesse dans plusieurs quartiers en déprise, tout en consolidant les actions déjà existantes.

L'évolution du Club Saint-Nicolas, désormais agréé Espace de Vie Sociale (EVS) depuis le 1er janvier 2025, constitue une première

concrétisation de cette ambition. Cette nouvelle étape permet d'intensifier les actions menées auprès des familles des quartiers Saint-Nicolas et Charles-III. La Ville de Nancy continuera de soutenir l'Espace de Vie Sociale Saint-Nicolas dans ses projets auprès de la population avec une subvention annuelle de fonctionnement de 0,040 M€.

Suite à la fermeture de la MJC Pichon, la ville conduit une approche coordonnée pour répondre aux besoins sociaux, éducatifs et culturels des habitants des quartiers Saint-Pierre, René-II et Bonsecours. C'est pourquoi la Ville, aux côtés de ses partenaires, accompagnera en 2026 le projet d'implantation d'un Centre Socioculturel sur ce secteur avec une dotation de 0,162 M€.

Le partenariat avec les trois centres sociaux Jolibois, La Clairière et Beaugard et à leurs associations d'utilisateurs, désormais gérés par l'OHS de Lorraine, est maintenu avec un soutien de 0,456 M€.

En outre, la Ville de Nancy poursuivra son soutien

aux actions et projets des associations de jeunesse nancéiennes, avec un budget global de 0,332 M€ de subventions versées au bénéfice de plus de 30 associations dont le Buisson Ardent, les radios associatives, l'AFEV, CRISTEEL.

Une réflexion s'est engagée sur la déclinaison d'un espace dédié aux jeunes en centre-ville et son articulation avec la MEIJE, soutenue par une subvention annuelle de 0,072 M€ afin que les jeunes puissent trouver un cadre d'accueil offrant une certaine souplesse, permettant de s'autonomiser, d'établir des passerelles avec d'autres jeunes et dispositifs comme le Conseil Nancéen de la Jeunesse afin d'échanger et de s'associer sur certains de leurs projets.

En investissement, les travaux de gros entretien des sites jeunesse, notamment les MJC, seront poursuivis avec une enveloppe de 0,200 M€. Les opérations porteront sur de la conformité et sécurité, des remises en peinture, des changements de sols, des travaux d'étanchéité.

JEUNESSE

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 121 518 | | 121 518 |
| Charges de gestion courante | 140 815 | | 140 815 |
| Charges locatives et dep immob | 45 392 | | 45 392 |
| Entretien et maintenance | 25 000 | | 25 000 |
| Fluides | 256 090 | | 256 090 |
| Gros entretien renouvellement | | 220 000 | 220 000 |
| Masse salariale | 110 740 | | 110 740 |
| Subventions et alloc diverses | 2 907 420 | | 2 907 420 |
| Total jeunesse | 3 606 975 | 220 000 | 3 826 975 |

PETITE ENFANCE

La Ville de Nancy déploie **une politique volontariste afin de répondre aux attentes des familles et des enfants de moins de trois ans**. Elle dispose d'un réseau d'accueil diversifié, composé de trois multi-accueils, trois crèches collectives, trois haltes garderies, deux Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), un Relais Petite Enfance (RPE) et une crèche familiale, répartis sur l'ensemble de son territoire. En complément, la Ville accompagne financièrement huit structures associatives, avec un soutien annuel de 0,335 M€ dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). Le budget de fonctionnement alloué à ces dispositifs s'élève à 12,257 M€ pour 7,711 M€ de recettes.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte législatif renforcé par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi. Celle-ci attribue aux communes la responsabilité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Depuis le 1er janvier 2025, les communes ont ainsi pour mission de recenser les besoins des familles, de les informer et de les accompagner, de planifier le développement des modes d'accueil, et de veiller à leur qualité.

En 2026, la Ville de Nancy poursuivra le déploiement du **Service Public Petite Enfance** en s'appuyant sur l'audit crèche d'avenir réalisé en 2025. Cet audit a permis d'identifier les besoins démographiques, les déséquilibres territoriaux et les priorités d'investissement. A partir de ces constats, un schéma pluriannuel a été élaboré pour adapter l'offre d'accueil aux évolutions démographiques et aux besoins des familles et ainsi répondre aux exigences de la loi. Ce schéma prévoit notamment la **création de la crèche de la Citadelle** (39 places) ainsi que la rénovation des crèches pour offrir un accueil modernisé et attractif.

Pour faciliter l'information et l'accompagnement des familles, un **Guichet Unique Petite Enfance** sera déployé en 2026, avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales 54. Ce dispositif centralisera les demandes et améliorera la lisibilité de l'offre, tout en renforçant l'accompagnement des parents dans leur recherche de modes de garde.

En matière de qualité de l'accueil, **la Ville de Nancy s'engage à garantir des conditions optimales pour la santé, la sécurité, le bien-être et le développement des enfants** de moins de 3 ans, en s'appuyant sur la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Un poste dédié sera créé dès 2026 avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales 54 pour structurer un réseau d'accueillants (établissements d'accueil du jeune enfant, assistantes maternelles, gardes à domicile) et favoriser les échanges locaux. Des rencontres thématiques (conférences, formations) seront organisées pour renforcer les compétences des professionnels.

L'inclusion des enfants en situation de handicap est également une priorité, avec le développement de programmes de sensibilisation et de formation pour les professionnels, la consolidation des taux d'encadrement et l'organisation d'animations thématiques pour les familles. Ces actions, d'un coût total annuel de 0,187 M€, sont financées à hauteur de 0,150 M€ par la Caisse d'Allocations Familiales 54.

Enfin, l'accès à la culture et à l'art est encouragé grâce à l'élargissement du **Contrat Territorial Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)** à la petite enfance. Des partenariats avec les musées, bibliothèques et écoles de musique permettront d'organiser des spectacles et des activités culturelles au sein des établissements, enrichissant ainsi le quotidien des enfants.

Ces orientations illustrent une approche globale, combinant infrastructures, accessibilité, qualité, inclusion et culture, pour répondre aux besoins des familles et favoriser l'épanouissement de tous les enfants.

En matière d'investissement, le budget global d'équipement et de rénovation (GER) est de 1,030 M€ dont 0,293 M€ consacrés aux travaux d'entretien et de sécurité dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la ville, ainsi que 0,153 M€ à leurs dépenses d'équipements (matériel d'éveil, matériel divers, électroménager). Par ailleurs, la Ville de Nancy a acquis un ensemble immobilier situé au 21 avenue Pinchard à Nancy. Ce bâtiment abrite deux structures dédiées à la petite enfance : un Multi-accueil et la Halte-Garderie Bodson. L'acquisition, d'un montant total de 1,468 M€, est répartie sur deux années budgétaires, avec 0,880 M€ en 2025 et 0,587 M€ en 2026.

En 2026, deux nouvelles autorisations de programme ont été mises en place. La première, d'un montant de 0,050 M€, est dédiée au programme **«Crèche d'Avenir»**. La seconde, s'élevant à 0,200 M€ est spécifiquement destinée à renforcer la sécurité des écoles et des crèches.



Jardin d'éveil au relais petite enfance

PETITE ENFANCE

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| Autres dépenses de personnel | 7 243 | | 7 243 |
| Charges de gestion courante | 725 725 | | 725 725 |
| Charges locatives et dep immob | 144 377 | | 144 377 |
| Entretien et maintenance | 23 900 | | 23 900 |
| Fluides | 251 770 | | 251 770 |
| Gros entretien renouvellement | | 1 034 000 | 1 034 000 |
| Masse salariale | 10 413 089 | | 10 413 089 |
| Mutualisation services communs | 62 661 | | 62 661 |
| Subventions et alloc diverses | 616 071 | | 616 071 |
| Total petite enfance | 12 244 836 | 1 034 000 | 13 278 836 |

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS & DE LOISIRS, ÉVÈNEMENTS & DÉVELOPPEMENT SPORTIF

Favoriser la pratique physique et sportive pour toutes et tous constituée à la fois un enjeu :

- **de santé publique** (une activité physique contribue de manière significative au bien-être physique et mental),
- **d'éducation et de développement personnel** (à travers la pratique sportive les enfants apprennent des valeurs fondamentales telles que le respect des règles, l'esprit d'équipe, la persévérance et le dépassement de soi),
- **de cohésion et de lien social** (qu'il soit pratiqué dans le cadre scolaire, au sein d'associations ou de manière libre, il favorise les rencontres et les échanges entre des personnes d'âges, d'origines et de milieux différents, renforçant ainsi les relations intergénérationnelles et contribuant à lutter contre l'isolement),
- **d'égalité des chances** (en développant des infrastructures adaptées, en soutenant les associations sportives et en facilitant l'accès aux activités physiques, les collectivités et les institutions participent à la construction d'une société plus saine, plus solidaire et plus inclusive).

La Ville de Nancy s'engage activement en faveur d'une pratique sportive au service des habitants, en promouvant le principe du « sport pour tous ». Cette démarche vise à rendre l'activité physique accessible au plus grand nombre, en proposant une diversité de pratiques adaptées aux envies et aux besoins de chacun. Qu'il s'agisse d'activités libres ou encadrées, de loisirs ou de compétition, cette politique s'adresse à tous les publics, quel que soit leur âge ou le lieu où ils souhaitent pratiquer.

Dans cette perspective, la Ville de Nancy développe notamment **des actions spécifiques à destination des seniors**. En partenariat avec le CCAS et les résidences autonomie, des animations sportives encadrées sont organisées chaque mercredi afin de favoriser le maintien d'une activité physique régulière. Par ailleurs, des séances de marche nordique et de renforcement musculaire sont proposées tous les lundis et

mercredis matin, permettant aux personnes âgées d'entretenir leur condition physique dans un cadre convivial et adapté.

Une réflexion est actuellement engagée afin de mettre en place **un nouveau dispositif sportif destiné aux seniors**. L'objectif est de proposer, sur l'ensemble des quartiers de la ville, des séances plus régulières et une offre d'activités physiques plus diversifiée tout au long de l'année, afin de favoriser le maintien d'une pratique adaptée et accessible à ce public. Les éducateurs sportifs municipaux interviennent également durant la période estivale dans le cadre du dispositif de la plage des Deux Rives.

Enfin, la Ville de Nancy met à disposition sur l'ensemble de son territoire **une trentaine d'équipements sportifs de proximité**, tels que des city-stades, pumtracks ou encore des aires de fitness en plein air. Ces installations permettent au public non affilié à des clubs de pratiquer une activité physique librement, sans contrainte d'inscription ni d'horaires, favorisant ainsi une pratique autonome et spontanée du sport.

Pour encourager la pratique sportive dès le plus jeune âge, les sept éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) diplômés interviennent aux côtés des enseignants lors des séances d'éducation physique et sportive (EPS) dans les écoles primaires publiques de Nancy. Leur présence contribue à renforcer la place du sport dans le parcours éducatif des élèves.

Les éducateurs municipaux interviennent également sur les temps périscolaires, le midi et le soir. Ils mettent alors leur savoir-faire au service de la mise en place de cycles d'activités sportives structurés, cohérents et en lien avec les projets pédagogiques des établissements.

Par ailleurs, **durant les vacances scolaires, la Ville de Nancy organise des stages sportifs en partenariat avec les clubs locaux**. Ces stages s'adressent aux enfants et aux adolescents âgés de 4 à 16 ans et leur permettent de découvrir différentes disciplines sportives. Proposés à des tarifs accessibles, ils favorisent l'égalité d'accès aux activités sportives et constituent

un véritable levier d'inclusion et d'intégration sociale.

Les dépenses consacrées à l'ensemble de ces animations sportives s'élèvent à 0,044 M€ et concernent principalement l'achat de petites fournitures et de matériel pédagogique, ainsi que le financement de prestations réalisées par les clubs partenaires.

La Ville de Nancy apporte également son soutien aux 150 associations sportives du territoire à travers la mise à disposition d'équipements sportifs (qui constitue une aide indirecte importante) et l'attribution de subventions. Ces subventions de fonctionnement sont calculées à partir d'une vingtaine de critères permettant une analyse objective, transparente et équitable des demandes, prenant en compte la diversité des clubs, de leurs projets et de leurs niveaux de pratique.

Par ailleurs, **la Ville de Nancy peut également apporter un soutien financier complémentaire pour l'organisation de manifestations sportives** ou pour l'acquisition de matériel nécessaire à la pratique.

Au-delà de l'aide financière, la collectivité accompagne les associations en mettant à leur disposition des moyens humains et matériels lors de l'organisation de certains événements. Cette collaboration étroite avec le tissu associatif traduit un engagement fort de la Ville de Nancy et contribue à dynamiser la vie sportive locale ainsi qu'à enrichir l'animation du territoire.

Les clubs bénéficient également de l'accès à une trentaine d'équipements sportifs municipaux, composés notamment de gymnases et de stades. Ces installations sont entretenues par les services municipaux et, pour certaines, surveillées par du personnel communal afin de garantir des conditions de pratique adaptées et sécurisées.

Au total, une enveloppe de 1,093 M€ est consacrée à l'accompagnement des associations sportives dans leur fonctionnement, quels que soient leur taille ou leur niveau de pratique. Ces subventions sont attribuées selon des critères clairs et transparents, garantissant une équité dans le traitement des dossiers.

La Ville de Nancy poursuit ses efforts en matière de **modernisation et de développement des équipements sportifs** afin d'améliorer les conditions de pratique et de répondre aux attentes des habitants comme des associations.

Plusieurs réalisations récentes illustrent cette dynamique à l'instar du **stade Leprun** qui a été transformé avec le remplacement de son ancien terrain en sable par un terrain synthétique de dernière génération. Dans le quartier René II, un nouvel espace ludique et sportif a également été créé avec l'installation d'un pump-track et d'une aire de fitness de qualité, favorisant la pratique libre et intergénérationnelle.

Par ailleurs, le dojo du Placieux a fait l'objet de travaux de rénovation afin de résoudre des problèmes d'infiltration, tandis qu'un parcours urbain a été aménagé sur les rives de la Meurthe pour encourager l'activité physique en plein air.

L'année 2026 verra la poursuite de ces aménagements avec la transformation du terrain rouge du plateau de Haye en plusieurs terrains de football à cinq. Ce nouvel équipement permettra de diversifier et de développer la pratique pour le club local, tout en offrant aux habitants du quartier un espace accessible pour une pratique libre.

Plusieurs autres projets structurants sont à l'étude, à l'image de la construction d'une **tribune au stade Tighazoui**, avec une perspective de réalisation à l'horizon 2027. Par ailleurs, le cahier des charges concernant la rénovation du **stade Matter-Victor** est actuellement en cours de rédaction. Cette étape permettra d'aboutir, dans le courant de l'année, à l'élaboration d'un avant-projet définitif précisant les contours des futurs travaux ainsi que leur calendrier de réalisation.

En matière d'investissement, le budget global consacré aux équipements et aux opérations de gros entretien et de rénovation (GER) s'élève à 0,405 M€, dont 0,362 M€ dédiés aux travaux d'entretien. À cela s'ajoute une enveloppe de 0,400 M€ inscrite au titre du programme de restructuration des stades Matter, Victor et Leprun et 0,283 M€ au titre du programme Tighazoui.



Le Stade Thigazoui

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--|------------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 599 | | 599 |
| Charges de gestion courante | 45 000 | | 45 000 |
| Charges locatives et dep immob | 134 699 | | 134 699 |
| Entretien et maintenance | 68 200 | | 68 200 |
| Fluides | 449 780 | | 449 780 |
| Gros entretien renouvellement | | 340 000 | 340 000 |
| Masse salariale | 1 834 056 | | 1 834 056 |
| Total équipements sportifs, loisirs | 2 532 334 | 340 000 | 2 872 334 |

ÉVÈNEMENT ET DÉVELOPPEMENT SPORTIF

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|---------------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 90 400 | | 90 400 |
| Charges de gestion courante | 86 739 | | 86 739 |
| Charges de gestion deleguee | 1 000 | | 1 000 |
| Charges locatives et dep immob | 10 350 | | 10 350 |
| Gros entretien renouvellement | | 20 000 | 20 000 |
| Masse salariale | 545 402 | | 545 402 |
| Subventions et alloc diverses | 1 003 000 | | 1 003 000 |
| Total evenement et dev sportif | 1 736 891 | 20 000 | 1 756 891 |

VILLE SPORTIVE

| Autorisation de programme | Opération | CP 2024 | CP 2025 | Report 2025 | CP 2026 | Montant AP |
|---------------------------|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| VILLE SPORTIVE | Amélioration des équipements sportifs (2022-2023) | 197 086,68 | 12 132,00 | 61 344,00 | - | 1 577 636,39 |
| | RESTRUCTURATION MATTER/VICTOR | - | 962 579,83 | 42 106,64 | 400 000,00 | 13 464 686,47 |
| | SITE SPORTIF TIGHAZOUI | - | - | 41 813,53 | 330 000,00 | 701 813,53 |
| VILLE SPORTIVE | | 197 086,68 | 974 711,83 | 145 264,17 | 730 000,00 | 15 744 136,39 |

3.2 VILLE SOLIDAIRE ET ENGAGÉE

INCLUSION & LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La Ville de Nancy développe une politique municipale de prévention et de lutte contre les discriminations, pour l'égalité des droits des femmes et des hommes et la prise en compte des handicaps.

Ville inclusive :

L'année 2026 verra la poursuite de plusieurs objectifs en matière de diversité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations :

Poursuivre l'organisation de temps de sensibilisation et d'information sur les discriminations, le handicap et l'égalité Femme/Homme auprès du grand public mais aussi des agents ;

- Accroître la formation des agents publics au principe de laïcité afin de répondre à l'obligation fixée par la loi confortant le respect des principes de la République du 24 août 2021 ;

- Mesurer les discriminations sur le territoire en travaillant en réseau avec les acteurs locaux, l'objectif étant de parvenir à un état des lieux qui mènera à la réalisation d'actions concrètes et adaptées.

La mise en œuvre d'actions identifiées par les acteurs associatifs et les partenaires du territoire dans le cadre du plan territorial de prévention et de lutte

contre les discriminations se poursuit en 2026, avec notamment la communication autour de la charte Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels dans le monde de la culture ; des sensibilisations à destination du grand public ou des agents en lien avec des journées symboliques (8 mars – droit des femmes, 21 mars – discriminations raciales, 17 mai - contre les LGBTphobies, 25 novembre – contre les violences faites aux Femmes, 9 décembre – laïcité). Le programme de ces journées est élaboré en lien avec les partenaires, les associations et les professionnels du monde de la culture.

2026 verra aussi la réalisation d'un outil permettant de mesurer les discriminations sur le territoire à partir des remontées d'informations de différents partenaires :
Université de Lorraine, associations, éducation nationale, Police Nationale ...

Depuis 2025, tous les agents publics doivent être sensibilisés à la laïcité (loi du 24 août 2021), notion essentielle au bien-vivre ensemble qu'il est nécessaire de bien comprendre pour en appliquer le principe avec justesse. En lien avec ses partenaires, la Ville de Nancy proposera des temps d'information et d'échange en 2026.

Enfin, la série de podcast « DiversiTalk » se poursuit pour la 3^e saison en 2026. 0,0235 M€ seront consacrés à ces projets.

En complément, la Ville de Nancy apporte un soutien financier aux associations engagées dans la lutte contre les discriminations (0,047 M€), pour les droits des Femmes (0,030 M€) et dans le domaine du handicap (0,012 M€).

Handicap :

La Ville de Nancy reste mobilisée en 2026 sur les questions du handicap, à travers :

- La mobilisation du réseau nancéien des testeurs de l'accessibilité ;
- La rédaction d'une newsletter (Inclusive) adressée aux partenaires associatifs, institutionnels et membre du réseau des testeurs ;
- Les formations / sensibilisations des agents publics (handicap psychique avec des échanges avec des personnes directement concernées ; notions de base à la Langue des Signes Françaises pour les agents au contact du public) ;
- Le déploiement de l'accessibilité à l'information sur le site web de la Ville de Nancy (vidéos LSF, traduction en Facile à Lire et à Comprendre) ;
- L'organisation de commissions citoyenneté et handicap avec les partenaires locaux (2 à 3 par an) ;
- Le soutien aux associations locales.

0,0047 M€ sont dédiés à la réalisation de ces projets et 0,012 M€ au soutien financier aux associations engagées dans le domaine du handicap.



Chorale « je suis féministe »

INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|---|------------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 54 944 | | 54 944 |
| Charges de gestion courante | 43 700 | | 43 700 |
| Charges locatives et dep immob | 1 500 | | 1 500 |
| Entretien et maintenance | 1 200 | | 1 200 |
| Fluides | 1 820 | | 1 820 |
| Gros entretien renouvellement | | 39 000 | 39 000 |
| Masse salariale | 1 264 971 | | 1 264 971 |
| Subventions et alloc diverses | 89 000 | | 89 000 |
| Total inclus, lutte discrimination | 1 457 135 | 39 000 | 1 496 135 |

SOLIDARITÉS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Nancy (CCAS) a pour mission principale l'action sociale visant à aider les habitants les plus vulnérables et à offrir un accompagnement pour les publics séniors. Ces missions sont essentielles pour soutenir les nancéiens socialement isolés ou en difficulté, contribuant ainsi à faire de Nancy une ville inclusive et solidaire à travers des actions concrètes sur le terrain.

La Ville de Nancy renouvelle son soutien fort au CCAS en abondant son fonctionnement par une subvention d'un montant de 6,008 M€, dont 0,300 M€ de subvention pour la Maison des Femmes. Les actions menées directement par la Ville de Nancy sont principalement le versement de subventions à diverses associations solidaires pour un montant de 0,152 M€, le versement de la subvention à l'Office Nancéien des Personnes âgées (ONPA) pour 0,250 M€ et le colis des séniors pour 0,118 M€. Suite au renouvellement du marché de restauration, l'augmentation des prestations Sodexo est évaluée à 0,160 M€.

→ **Accompagnement social**

En 2023, une démarche d'analyse des besoins sociaux a été menée à l'échelle de la commune. Ce travail a permis d'établir un portrait social détaillé des Nancéiennes et des Nancéiens et d'identifier les besoins prioritaires de la population. À la suite de ce diagnostic, un plan d'actions a été construit, conduisant

notamment à proposer des évolutions substantielles du règlement d'attribution des aides facultatives ainsi que des ajustements de l'offre de service.

→ **Un règlement d'attribution des aides sociales communales renforcé**

Dans un contexte marqué par une précarisation croissante, près d'un Nancéien sur trois (31 %) vit aujourd'hui avec moins de 1 341 euros par mois (seuil de pauvreté + 200 euros). L'impact de l'inflation, en particulier sur les dépenses énergétiques, accentue encore les fragilités des ménages.

Il est ainsi proposé de maintenir en 2026 les évolutions engagées en matière d'élargissement et de renforcement du référentiel des aides facultatives, notamment sur les aides au logement, afin de répondre de manière adaptée aux besoins sociaux identifiés.

→ **Accompagnement social des situations les plus fragiles : développer et renforcer l'accès aux droits**

La complexité des démarches et la fracture numérique accentuent quotidiennement les difficultés rencontrées par les concitoyens les plus fragiles. En 2026, le CCAS poursuivra son engagement en matière d'accompagnement social et d'accès aux droits, notamment dans une logique d'action de proximité. Cette démarche se traduira par le renouvellement de la

convention de partenariat avec le Conseil Départemental et le développement de permanences d'accès aux droits sur le territoire.

→ **Conforter les actions éprouvées : repas du soir, bagagerie solidaire et Atelier des Solidarités**

Depuis le 2 novembre 2023, le CCAS de la Ville de Nancy organise une distribution de repas chauds dans son restaurant municipal, rue Pierre Fourier. La coordination avec de nombreuses associations permet, au-delà de la remise d'un repas, d'offrir aux bénéficiaires un accompagnement social, des consultations médicales et l'accès à des informations utiles.

Le 1er décembre 2023, la nouvelle bagagerie sociale a été inaugurée. Elle permet aux personnes sans abri de déposer et sécuriser leurs affaires, de laver leur linge et d'échanger avec des bénévoles autour d'un café. Ce dispositif, identifié comme prioritaire lors des Nuits de la Solidarité, mobilise des bénévoles pour garantir la continuité de l'accueil.

Par ailleurs, l'Atelier des Solidarités, inauguré en juin 2024, poursuit le développement de l'engagement citoyen. En 2026, il continuera à faciliter les actions solidaires à travers des sessions de formation, la mise à disposition de locaux et d'ingénierie sociale, ainsi que le développement d'initiatives et de manifestations en lien avec le tissu associatif local.



Guinguette solidaire au parc Olry

→ **Continuer d'innover pour mieux soutenir la prise en charge des addictions et renforcer les actions de prévention**

Une des orientations pour 2026 vise à favoriser l'émergence d'une Halte Soins Addictions (HSA) dédiée aux personnes souffrant d'addictions. Ce lieu proposera un accueil global et bienveillant, combinant informations, conseils, accompagnement social et orientation vers des dispositifs spécialisés. Il s'adressera particulièrement aux personnes en situation de précarité ou d'errance sur le territoire, en offrant un suivi individualisé et un accès facilité à des interventions de réduction des risques et de santé globale.

Une autre orientation pour 2026 vise à soutenir le développement des missions du Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) en renforçant l'accueil et les permanences à la bagagerie pour la réduction des risques liés à l'alcool. Ce dispositif proposera des accueils individuels et collectifs adaptés aux besoins des personnes souffrant d'addictions alcool, en particulier celles en situation de précarité ou d'errance sur le territoire.

→ **Soutien aux actions solidaires**

En partenariat avec le Secours Populaire Français, un nouveau lieu de services solidaires a été ouvert en 2025 dans les anciens locaux des Bains-Douches de la rue Saint-Nicolas. Ce site permet un accueil de qualité, favorisant l'écoute et le dialogue, et accompagne les personnes dans leurs démarches liées à l'aide alimentaire, à l'accès aux droits, à la santé et à l'éducation.

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville de Nancy poursuivra en 2026 son soutien aux associations œuvrant sur le territoire afin de renforcer leur action et d'élargir l'offre de services.

→ **Le renouvellement de la Guinguette Solidaire au parc Olry**

Face aux constats récurrents de précarité et d'isolement social, la Guinguette Solidaire a été conçue comme une initiative festive, sociale et inclusive, alliant l'ambiance conviviale

d'une guinguette à des valeurs de solidarité, de partage et d'accessibilité pour tous. Pensée en complémentarité avec les dispositifs déjà existants, elle avait pour ambition de mobiliser les énergies citoyennes, institutionnelles et associatives autour d'un projet fédérateur.

Cette démarche visait à renforcer le lien social et à encourager la mixité des publics, à offrir un accès élargi à la culture, aux loisirs et à des temps de détente, à soutenir les initiatives associatives locales tout en valorisant l'engagement bénévole, ainsi qu'à contribuer à la redynamisation du quartier par l'animation d'un espace collectif ouvert, propice à la cohésion sociale et au vivre-ensemble.

Au regard des résultats positifs observés et de la contribution de la Guinguette Solidaire au renforcement du lien social et de la cohésion territoriale, il est proposé de reconduire l'initiative en 2026, en poursuivant sa dynamique inclusive et partenariale.

→ **Des services au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires**

En 2025, la **cuisine pédagogique**, dont les locaux ont été restructurés et agrandis, s'inscrit dans un projet global « de la terre à l'assiette ». Ce dispositif, en lien avec deux épiceries sociales et deux jardins partagés, vise à renforcer l'accès à une alimentation saine et durable, à favoriser l'autonomie des habitants et à développer le lien social au sein des quartiers prioritaires. La cuisine pédagogique permet également d'accompagner des actions de sensibilisation autour de la nutrition et de la cuisine, contribuant ainsi à un parcours cohérent d'éducation alimentaire et d'insertion sociale.

→ **Focus sur le projet de restaurant solidaire**

Dans le cadre de la démarche « Nancy Solidaire », le CCAS de la Ville de Nancy projette la création d'un **restaurant solidaire** visant à renforcer l'accès à une alimentation de qualité pour les publics les plus fragiles, tout en favorisant le lien social, l'inclusion et le développement durable. Ce projet s'inscrit dans la continuité du dispositif des repas du soir, piloté par le CCAS depuis novembre 2023, qui assure actuellement la distribution d'une cinquantaine de repas quotidiens aux personnes sans domicile, en lien avec les associations caritatives locales.

L'appel à projets lancé par le CCAS vise à sélectionner un porteur capable de proposer un modèle économique pérenne, reposant sur une offre de restauration à tarifs différenciés, intégrant des objectifs d'insertion sociale, d'emploi local et de réduction de l'empreinte environnementale. Le CCAS en lien avec la Ville de Nancy accompagnera le lauréat sur les plans technique, administratif et financier, notamment par la mise à disposition gratuite de locaux équipés et la possibilité d'un soutien financier annuel pouvant atteindre 0,030 M€ pour la distribution des repas du soir, en complément des financements mobilisés auprès des partenaires institutionnels. Ce projet structurant contribuera ainsi à consolider la politique sociale municipale et à inscrire durablement la solidarité alimentaire dans le territoire nancéien.

→ Seniors et autonomie

D'ici 2030, près d'un nancéien sur trois aura plus de 65 ans. S'ajoutent à ce vieillissement de la population une augmentation de la part des personnes vivant seules et des précarités en progression. La Ville de Nancy devra relever le défi du vieillissement de la population, sans occulter par ailleurs la question des aidants. Il s'agit tout à la fois :

- ▶ De favoriser le bien-être à domicile des seniors nancéiens ;
- ▶ D'anticiper les besoins et les attentes des nouveaux publics seniors pour mieux y répondre ;
- ▶ De rendre les seniors acteurs du développement de Nancy, ville inclusive, solidaire, culturelle et innovante.

La Ville de Nancy et son CCAS disposent de plusieurs outils qui leur permettent d'agir au plus près des populations :

- ▶ Une gestion en régie de prestations et dispositifs à destination des seniors nancéiens : livraison de repas, petit bricolage à domicile, téléassistance, registre des personnes vulnérables, un accueil dédié à la population seniors : délivrance des Cartes Nancy Seniors (culture), suivi médico-social et coordination des parcours,
- ▶ Un réseau de partenaires existant et en développement : Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (CD54), CARSAT Nord Est, UDAF 54, Caisses de retraite, DAC 54, Office Nancéien des Personnes Agées (ONPA), gestionnaires d'établissements d'hébergement (EHPAD, résidences seniors), Office d'Hygiène Sociale (OHS), bailleurs sociaux, Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) ...
- ▶ Un ancrage dans les territoires favorisant « l'aller vers » : Résidences Autonomie et salles accueillant les clubs d'ainés.

En complément des dispositifs et actions existantes, de nouveaux axes de travail seront développés en 2026 en lien avec les résultats de l'analyse des besoins sociaux conduite en 2023, ainsi qu'avec les résultats du diagnostic de la politique senior réalisée en 2025.

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT 2026 :

Moderniser et sécuriser durablement les Résidences Autonomie

Dans le cadre du plan d'action dédié aux résidences autonomie, le recrutement d'un maître d'œuvre et les premières études ont été lancés en 2025, avec un démarrage des travaux prévu pour le printemps 2026. Ce projet vise avant tout le remplacement complet de la toiture de la résidence Boudonville, tout en intégrant une dimension globale d'amélioration du bâtiment. L'objectif est multiple : renforcer l'isolation thermique de la couverture et des combles pour réduire significativement la



Carnaval des résidences autonomie

consommation d'énergie, tout en éliminant les problèmes récurrents d'infiltration d'eau. Une attention particulière sera portée sur l'intégration de solutions durables. En parallèle, cette maîtrise d'œuvre poursuivra la mise en conformité des bâtiments des 5 résidences autonomie avec les règlements en vigueur.

À plus long terme, une seconde maîtrise d'œuvre sera recrutée pour mener des travaux complémentaires d'amélioration énergétique, qui s'inscriront dans la continuité de cette démarche ambitieuse.

Le programme de réhabilitation des appartements vacants a été renforcé depuis 2022, et ces efforts seront poursuivis jusqu'en 2026. L'objectif principal est de réduire le nombre d'appartements inoccupés en raison de leur état nécessitant des travaux de rénovation et de mise aux normes. Ce programme permet de dégager chaque année de nouvelles recettes de fonctionnement. Les travaux de réfection sont réalisés par des personnes en insertion professionnelle, dans le cadre des chantiers de la ville.

Soutenir et animer le réseau des acteurs associatifs seniors

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Ville de Nancy et son CCAS poursuivent en 2026 leur soutien à l'Office Nancéien des Personnes Âgées (ONPA), permettant à l'association de développer ses actions dédiées aux seniors. Le budget dédié aux seniors comprend une subvention spécifique de la ville, allouée dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, à l'ONPA pour un montant de 0,250 M€, tenant compte du départ à la retraite d'un agent mis à disposition de l'association.

2026 permettra également de préfigurer la feuille de route « Politiques seniors à Nancy » et de développer de nouvelles actions autour de deux axes stratégiques : répondre aux besoins des plus fragiles et animer la politique seniors à l'échelle communale.

Par ailleurs, un budget de 0,041 M€ est prévu pour accompagner les autres acteurs associatifs du secteur, tels que les centres sociaux, l'UCP, l'Udaf ou encore les 11 clubs des aînés.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des seniors, le CCAS contribue également au fonctionnement des EHPAD à but non lucratif en soutenant des prestations d'activités musicales



Ateliers animés par les stagiaires internationales à l'EPAHD Notre Maison

et de transport collectif pour leurs résidents. Cette participation est répartie entre plusieurs établissements — EHPAD Notre Maison, EHPAD Simon Bénichou, EHPAD Saint-Joseph, EHPAD Saint-Rémy, ainsi que les Unités de Soins de Longue Durée Saint-Charles et Stanislas — selon le nombre de lits occupés. Le soutien global aux EHPAD à but non lucratif sera maintenu à hauteur de 0,042 M€ en 2026.

Enfin, pour favoriser la coordination et l'échange entre les acteurs, le CCAS anime une conférence des établissements d'hébergement pour personnes âgées, réunie deux fois par an. Cette instance rassemble les professionnels des EHPAD, résidences autonomie et résidences services. En 2026, de nouvelles rencontres thématiques seront organisées afin de renforcer les synergies et travailler sur des enjeux communs.

Valoriser et renforcer l'accompagnement des aidants par un temps fort annuel

La Ville de Nancy a inscrit dans sa feuille de route l'aide aux aidants. L'action réalisée en 2025 à l'occasion de la journée nationale des aidants le 6 octobre a connu un succès en termes de fréquentation. La prochaine édition sera portée par le CCAS et la Ville de Nancy en partenariat avec des acteurs de territoire : Udaf 54, Agirc-Arrco, Carsat Nord Est, Ohs de Lorraine, France Alzheimer, MEIJE... Elle visera à favoriser un meilleur accès aux droits, aux informations pratiques facilitant l'aide au quotidien et permettant aux aidants de prendre soin d'eux.

0,003 M€ seront consacrés à la journée nationale des aidants en 2026 et de nouvelles actions seront proposées dans le courant de l'année à destination des aidants (0,0065 M€), en lien avec un appel à projets du Département de Meurthe-et-Moselle (recettes de fonctionnement : 0,005 M€).

Déployer l'offre artistique et culturelle du CTEAC auprès du public senior

Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle se décline depuis 2024 auprès des seniors avec de premières rencontres initiées entre les professionnels des résidences autonomie et différents établissements culturels locaux (conservatoire, opéra, théâtre de la manufacture), avec pour objectifs de proposer des actions partenariales dans le courant de l'année 2025 au bénéfice des seniors usagers des établissements.

En parallèle, les projets fédérateurs proposés initialement par des artistes aux publics des écoles puis des crèches ont été déclinés en 2025 dans les résidences autonomie. Cette initiative est renouvelée en 2026. La sélection des artistes a été réalisée sur la base des attentes des résidents et les projets artistiques seront définis en début d'année 2026. Ces ateliers seront valorisés dans le cadre du forfait autonomie 2026.

Dans le cadre de la politique municipale de soutien aux artistes, deux ateliers d'artistes sont ouverts dans des résidences autonomie. Deux appartements situés à Boudonville et à Mouilleron ont été désignés pour accueillir ces ateliers. Ce projet s'inscrit dans le prolongement des expérimentations d'ateliers d'artistes dans les écoles. Il vise à permettre aux artistes en arts visuels de bénéficier d'ateliers pour leurs propres créations et à pouvoir créer des liens avec les seniors, leurs familles et les équipes par la mise en œuvre de moments partagés. Le premier atelier a été installé fin 2025.

Renforcer l'inclusion numérique et faciliter l'accès aux droits

Les résultats de l'analyse des besoins sociaux ont mis en évidence la nécessité de poursuivre les actions en matière d'inclusion numérique et d'accès aux droits.

Les résidences autonomie étant équipées d'un point d'accès public au WIFI ainsi que de bornes tactiles interactives, tout senior nancéien, résident ou non résident, a la possibilité d'accéder à Internet pour réaliser des démarches administratives, disposer d'informations (ex : agenda culturel), suivre l'actualité... Des médiateurs numériques présents dans les résidences autonomie (services civiques) sont également à disposition des seniors pour les accompagner à utiliser l'outil. En complément, des permanences administratives avec un conseiller social sont organisées chaque trimestre dans les résidences.

Développer la prévention santé-autonomie et le bien-être des seniors dans les quartiers

Les cinq Résidences Autonomie proposeront en 2026 diverses actions répondant aux objectifs de la prévention de la perte d'autonomie, parmi lesquelles :

- ▶ La promotion de l'activité physique comme déterminant de santé : gymnastique adaptée, activités physiques ludiques, danse en position assise, initiation au golf adapté.
- ▶ Une offre renouvelée d'activités physiques et sportives.

BUDGET PRIMITIF 2026

► Un catalogue d'activités autour du bien-être et de l'estime de soi : atelier chant, art-thérapie, sophrologie, théâtrale, Sun Do (yoga coréen) ...

► Des promenades « les cheveux dans le vent » en vélo triporteur : après le succès des promenades proposées de 2022 à 2025, l'opération sera renouvelée.

Ces actions sont réalisées par le personnel ou par des prestataires extérieurs qualifiés. Les Résidences Autonomie bénéficient d'une aide financière de 0,091 M€ appelée « forfait autonomie » attribuée par le conseil départemental. L'ensemble des actions organisées dans les résidences autonomie font l'objet d'un bilan quantitatif, qualitatif et financier transmis annuellement aux services départementaux et conditionnant le versement du forfait l'année suivante.

Dans le cadre de l'ouverture de ces « tiers lieux » que sont les Résidences Autonomie, le CCAS accueille également à la demande des partenaires des actions financées par la Conférence des financeurs. Des locaux sont ainsi mis gratuitement à disposition dans les résidences autonomie et une communication est réalisée auprès des bénéficiaires de l'infocart de la Carte Nancy Seniors.

Les programmes d'activités sont accessibles en ligne sur le site de la collectivité, dans les résidences, mairies de quartier, au CCAS et à l'ONPA.

Célébrer les temps festifs de fin d'année et favoriser le lien social

Initiées en 2023, les après-midis dansantes « Saint Nicolas fait salon » seront de nouveau proposées autour de deux dates en décembre 2026, afin de favoriser les échanges et les rencontres entre les Nancéiens de 65 ans et plus. Un troisième temps dansant printanier sera à nouveau proposé en juin.

De même, l'opération de distribution d'un colis à destination des Nancéiennes et des Nancéiens nés avant le 31 décembre 1952 est reconduite pour la sixième année consécutive. Les colis seront distribués à domicile pour un budget de 0,043 M€ euros. Le budget de ces opérations pilotées par la direction de l'autonomie est estimé à 0,0128 M€.

Évaluer et améliorer en continu la qualité des établissements médico-sociaux

Conformément à la réglementation en vigueur, l'évaluation externe est obligatoire pour l'ensemble des établissements médico-sociaux. Dans ce cadre, les 5 résidences autonomie de Nancy devront réaliser leur évaluation au cours de l'année 2026. Le budget alloué à cette démarche est estimé à près de 0,029 M€. Cette évaluation permettra de garantir la qualité des prestations offertes aux résidents, tout en répondant aux exigences légales et en identifiant des axes d'amélioration continue.

SOLIDARITÉS

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| Charges de gestion courante | 120 800 | | 120 800 |
| Charges locatives et dep immob | 44 716 | | 44 716 |
| Entretien et maintenance | 7 450 | | 7 450 |
| Fluides | 60 217 | | 60 217 |
| Gros entretien renouvellement | | 145 000 | 145 000 |
| Masse salariale | 3 097 | | 3 097 |
| Subventions et alloc diverses | 6 412 604 | | 6 412 604 |
| Total solidarités | 6 648 884 | 145 000 | 6 793 884 |

VILLE SOLIDAIRE

| Autorisation de programme | Opération | CP 2024 | CP 2025 | Report 2025 | CP 2026 | Montant AP |
|---------------------------|-------------------|------------|--------------|-------------|---------|--------------|
| VILLE SOLIDAIRE | MAISON DES FEMMES | 713 673,02 | 1 482 550,99 | 267 332,80 | - | 2 568 734,68 |
| VILLE SOLIDAIRE | | 713 673,02 | 1 482 550,99 | 267 332,80 | - | 2 568 734,68 |



Réunion publique d'information sur la mutuelle communale

SANTÉ

La Ville de Nancy est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de la santé et du bien-être au service de la qualité de vie des habitants, de l'attractivité du territoire et de la réduction des inégalités territoriales, environnementales et sociales. L'autonomie des Nancéiennes et des Nancéiens en matière de santé est également recherchée.

La Ville de Nancy apporte son **soutien aux associations** actives sur le territoire : 35 associations ont été soutenues financièrement

en 2025 afin de porter leur projet de promotion et de prévention en santé publique. Ce soutien sera porté à 0,054 M€ en 2026. Ainsi, les associations du Plat'haut de Haye ont pu réaliser des actions de prévention et promotion de la santé tout au long de l'année et se mobiliser autour de l'actions « Santez-vous bien » en juin 2025 réunissant une quarantaine de partenaires et près de 400 nancéiens du quartier pendant une après-midi.

La Ville de Nancy renforcera par ailleurs, ses **actions de sensibilisation et de**

prévention des cancers notamment au travers du village de prévention cancer, aux maladies chroniques et à la santé mentale (semaine des SISM, et village de la santé mentale) tout au long de l'année. Ainsi ce sont près de 40 actions qui sont réalisées sur le territoire en lien avec les partenaires associatives et le CHRU, le CPN, la CPAM et l'ICL notamment. Des conventions de financement avec la CPAM et l'Agence régionale de santé ont été notifié cette année afin déployer les actions de prévention sur le territoire de Nancy.

La Ville de Nancy déploiera une campagne d'information importante sur la promotion de la **Mutuelle Communale** mise en place en septembre 2025 afin de lutter contre le non recours aux soins.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la Ville de Nancy s'engage également dans **la lutte contre toutes formes d'addictions** à travers plusieurs projets : la démarche Ville Libre Sans Tabac avec le déploiement de nouveaux lieux sans tabac dans l'espace public. Elle accompagne également des établissements d'éducation populaire, sportives et culturelles sur les conduites addictives à risque. C'est ainsi que des actions de prévention autour de

l'utilisation détournée du protoxyde d'azote auprès des jeunes seront réalisées avec le soutien d'Addictions France et du service médiation.

Afin de mener ces actions de prévention sur les conduites addictives, une convention de financement de 3 ans a été signée en novembre 2023 avec la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

2026 verra également la réalisation d'une action de formation sur le développement des compétences psychosociales auprès des 500 agents accompagnant les enfants scolarisés dans les écoles.

En matière d'investissement, **le plan bancs** se poursuivra en 2026 avec le développement de parcours de marche à pieds et la création de plan pour favoriser les mobilités actives. Les parcours seront agrémentés de bancs, en concertation avec les usagers et les instances de démocratie locale (0,020 M€).

Enfin est programmée en 2026 la modernisation du dispositif d'échange de seringues avec le remplacement du système actuel (opérationnel depuis 2005) par une solution pérenne, en concertation avec le CAARUD.

SANTÉ

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Charges de gestion courante | 8 900 | | 8 900 |
| Charges locatives et dep immob | 1 800 | | 1 800 |
| Gros entretien renouvellement | | 43 000 | 43 000 |
| Subventions et alloc diverses | 59 000 | | 59 000 |
| Total sante | 69 700 | 43 000 | 112 700 |

3.3 VILLE ENTREPRENANTE

ATTRACTIVITÉ & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les crédits de fonctionnement dédiés au développement commercial et à l'attractivité restent globalement stables pour 2026, avec une reconduction des actions et du soutien aux acteurs du commerce et de l'économie sociale et solidaire.

L'accompagnement aux associations - notamment les associations de commerçants - est maintenu à hauteur de 0,1735 M€ afin de leur permettre de participer à l'animation commerciale de la ville.

La subvention affectée à l'Association des Vitrites de Nancy est ainsi reconduite (0,1141 M€), dans le cadre du partenariat portant sur le développement et le rayonnement du commerce et de l'artisanat nancéiens entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe et Moselle, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand

Est, l'association les Vitrites de Nancy et la Ville de Nancy, qui doit permettre à cette dernière de poursuivre son action d'animation commerciale et son travail d'accompagnement des commerces de Nancy.

Par ailleurs, la Ville de Nancy poursuit son engagement en soutenant ou mettant en œuvre des animations visant à favoriser l'attractivité et la dynamique du territoire, disposant d'un budget de 0,059 M€. Dans ce budget sont valorisées les actions spécifiques menées par le manager de commerce d'animation, de communication et de prospection d'enseignes, mais également les dépenses de matériel visant à accompagner certaines manifestations.

A noter l'inscription d'une ligne de crédits (0,005 €) finançant les ateliers de sensibilisation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dispensés auprès des établissements labellisés dans le cadre de la charte de la vie nocturne.

Les 5 marchés (dont 2 marchés couverts) contribuent à l'attractivité, la convivialité et l'animation du territoire et des quartiers au sein desquels ils sont implantés. Participant à la diversité de l'offre de proximité, certains marchés disposent d'un rayonnement parfois très large, tels que le marché central ou le marché dominical du Plateau de Haye.

Un travail de réflexion sur l'évolution et la modernisation du Marché Central a d'ailleurs permis de valider le changement de gestion en passant par une délégation de service public dont le candidat est en cours de recrutement pour une mise en place en janvier 2027.

Pour maintenir et développer l'attractivité des marchés, les dépenses de fonctionnement sont globalement maintenues en 2026.

En matière d'investissement, le marché central verra en 2026 la modernisation des portes automatiques vitrées (0,020 M€) et la poursuite de l'assistance à

maîtrise d'ouvrage jusqu'à la finalisation de la future délégation de service public.

S'agissant du port de plaisance St Georges, la gestion de ce dernier a été transférée à la Métropole du Grand Nancy en juillet 2024. La Ville de Nancy conserve néanmoins la gestion de la partie animation, notamment l'organisation de la fête annuelle du port et la participation à la manifestation « Saint Nicolas sur l'eau », pour un budget total de 0,007 M€.

S'agissant du soutien aux actions d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire et de transition écologique, il est maintenu un accompagnement aux acteurs associatifs engagés (0,014 M€ de subventions), notamment France Active Lorraine dans le cadre du dispositif Serre à projets. Par ailleurs, le soutien passe également par l'adhésion et la cotisation de la Ville de Nancy auprès de ces acteurs comme le RTES ou l'association le Florain (0,0058 M€).

ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|---|------------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 4 253 | | 4 253 |
| Autres dépenses investissement | | 5 000 | 5 000 |
| Charges de gestion courante | 206 470 | | 206 470 |
| Charges locatives et dep immob | 115 660 | | 115 660 |
| Entretien et maintenance | 54 300 | | 54 300 |
| Fluides | 127 904 | | 127 904 |
| Gros entretien renouvellement | | 50 000 | 50 000 |
| Masse salariale | 789 464 | | 789 464 |
| Provisions | 1 361 | | 1 361 |
| Rembours de frais interbudgets | 139 860 | 27 712 | 167 572 |
| Subventions et alloc diverses | 177 500 | | 177 500 |
| Total attractivite et dev economique | 1 616 772 | 82 712 | 1 699 484 |



Chantier d'insertion de la Ville de Nancy

EMPLOI & INSERTION PROFESSIONNELLE

La Ville de Nancy porte une ambition forte en matière d'apprentissage, endossant un rôle essentiel dans la formation des jeunes, l'insertion professionnelle et le renouvellement des compétences au sein de la fonction publique territoriale. Fidèle à ses engagements la Ville de Nancy accueille chaque année des apprentis au sein de ses services, en dépit des difficultés croissantes de financement du dispositif.

Ainsi, 40 jeunes de 16 à 29 ans ont été accompagnés en 2025 dans le cadre d'un contrat d'apprentissage afin de préparer plus de 20 diplômes différents, du niveau CAP au niveau Master dans diverses filières telles que la petite enfance, les espaces verts, les métiers du bâtiment, le secrétariat, l'urbanisme, la communication, etc.

En matière d'insertion par l'activité économique, la Ville de Nancy fait le choix d'une politique volontariste : développer et renforcer des chantiers d'insertion comme levier de dignité et de cohésion sociale.

Les chantiers d'insertion sont une passerelle vers l'emploi durable, un cadre structurant qui permet à des personnes éloignées du marché du travail, (bénéficiaires du RSA, jeunes

sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, ...) de retrouver confiance, compétences et reconnaissance.

Les chantiers d'insertion agissent à plusieurs niveaux :

- ▶ Social, en rompant l'isolement et en redonnant une place active dans la société ;
- ▶ Economique, en développant des compétences utiles aux besoins locaux ;
- ▶ Territorial, en améliorant concrètement le cadre de vie des habitants.

Ils sont répartis sur 4 supports d'activité : la rénovation des bâtiments, l'entretien des espaces naturels, l'entretien de la voirie et des locaux. La collectivité reçoit des subventions de l'État principalement et déploie en retour des moyens humains (pour l'encadrement et l'accompagnement des bénéficiaires) et matériels (pour la réalisation des chantiers). Près de 100 personnes sont accompagnées dans ce cadre chaque année.

Enfin, la Ville de Nancy apporte son soutien à la Mission Locale du Grand Nancy et au PLIE du Grand Nancy et du Lunévillois.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Autres dépenses de personnel | 83 200 | | 83 200 |
| Charges de gestion courante | 61 800 | | 61 800 |
| Gros entretien renouvellement | | 40 000 | 40 000 |
| Subventions et alloc diverses | 245 000 | | 245 000 |
| Total emploi et insertion profession | 390 000 | 40 000 | 430 000 |

BUDGET PRIMITIF 2026

ACTION INTERNATIONALE

Dans le cadre, de la Présidence française du G7, Nancy accueillera le Sommet des villes du réseau Urban 7 du 2 au 4 juin 2026. Urban 7 a été officiellement reconnu comme groupe d'engagement officiel du G7, une étape historique pour la place des collectivités territoriales dans la gouvernance mondiale, et consacre le rôle des villes comme actrices à part entière des réponses aux défis globaux.

Le sommet Urban 7 constituera une occasion unique pour les maires et responsables politiques locaux des pays du G7 et de pays associés (Ukraine, Brésil, Inde, Kenya notamment) de se rassembler, d'échanger entre pairs et de proposer des solutions collectives concrètes. Dans un contexte marqué par les incertitudes géopolitiques, l'urgence climatique et les tensions sociales, le rôle et la voix des territoires sont plus essentiels que jamais. Ce sommet constituera un temps fort de dialogue et de convergence des positions des villes, en amont des échéances politiques du G7. Les travaux donneront lieu à l'adoption d'une déclaration politique destinée à être portée au plus haut niveau dans le cadre des travaux du G7.

En accueillant le Sommet international des Maires Urban 7, la ville de Nancy confirme son engagement en faveur de la coopération internationale et du dialogue entre collectivités.

L'action internationale de la Ville de Nancy vise à renforcer le rayonnement, l'attractivité et la solidarité de notre territoire. Elle s'articule autour de 3 objectifs :

- ▶ (Re)placer Nancy et le Grand Nancy sur la carte de l'Europe ;
- ▶ Conforter l'ouverture européenne et internationale de Nancy et du Grand Nancy ;
- ▶ Ancrer les événements européens et internationaux.

La Ville de Nancy échange des expertises et des bonnes pratiques avec de nombreuses villes dans le monde, avec qui elle mène des réflexions autour des valeurs à défendre, des

biens communs à préserver et des compétences à renforcer. Ces partenariats permettent à la collectivité d'apprendre des villes jumelées et de promouvoir son propre savoir-faire.

Eu égard à l'urgence climatique et au rôle des collectivités territoriales pour la protection du climat, Nancy entend continuer à mobiliser l'ensemble de ses partenaires européens et internationaux autour des sujets de transformations démocratique, sociale, solidaire et climatique

→ Jumelages et Partenariats

La Ville de Nancy fait vivre au quotidien l'amitié entre les peuples par le biais de ses jumelages. Elle poursuivra le développement des coopérations engagées et concrétisera de nouveaux projets avec ses villes jumelées. Ainsi l'année 2026 verra l'approfondissement du jumelage signé avec Vynnytsia en Ukraine et la poursuite du partenariat avec Saïda avec le développement de deux nouveaux projets financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à hauteur respectivement de 0,05736 M€ et 0,045 M€. Les stages d'été d'étudiants des villes jumelées seront également reconduits. 2026 sera également l'année de la célébration du 35ème anniversaire du jumelage avec Cincinnati.

→ Promotion de l'Idéal européen

La Ville favorisera la construction européenne et mettra en place des événements autour de l'Europe et des valeurs qu'elle défend, tel que « En Mai, faites l'Europe 2025 », qui associera également les Ateliers de Vie de Quartiers et les associations du territoire.

→ Diplomatie

Nancy continuera ses coopérations étroites avec le corps diplomatique, accueillera en son sein des délégations des ambassades et des consulats, et organisera des événements en lien avec ces représentations.

ACTION INTERNATIONALE

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Autres dépenses de personnel | 5 000 | | 5 000 |
| Charges de gestion courante | 100 200 | | 100 200 |
| Subventions et alloc diverses | 13 300 | | 13 300 |
| Total action internationale | 118 500 | 0 | 118 500 |

Les crédits de fonctionnement consacrés à l'action internationale sont stables. L'année 2026 sera bien marquée par la poursuite des actions engagées sur le plan international, en lien avec les villes jumelées, ainsi qu'avec Saïda au Liban. La présence de Nancy dans les réseaux de villes sera confortée et les liens avec le corps diplomatique seront étayés. L'implication de la Ville dans le dispositif « Corps européen de solidarité » sera renforcée.

VILLE ATTRACTIVE

| Autorisation de programme | Opération | CP 2024 | CP 2025 | Report 2025 | CP 2026 | Montant AP |
|---------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Ville attractive | BRASSERIE PARC PEPNIERE | 5 524,80 | 7 102,58 | - | - | 12 627,38 |
| Ville attractive | GRAND HOTEL DE LA REINE | 1 475 034,26 | 2 124 614,97 | 1 637 055,31 | 4 210 632,50 | 11 072 977,85 |
| Ville attractive | | 1 480 559,06 | 2 131 717,55 | 1 637 055,31 | 4 210 632,50 | 11 085 605,23 |

3.4 VILLE DÉCARBONÉE ET NATURE



URBANISME ÉCOLOGIQUE

En matière d'investissement, le budget 2026 dispose de 0,245 M€ de crédits répartis sur 3 dispositifs :

► L'octroi de subventions d'équipement pour le ravalement des façades, avec 2 périmètres d'intervention :

l'un sur le centre-ville dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

l'autre dans le quartier St Pierre René 2 pour accompagner l'Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) mise en place par la Métropole.

► L'octroi d'une aide financière aux propriétaires menant des travaux d'amélioration de leurs logements, des primes en centre-ville dans le cadre de l'ORT et dans le quartier St Pierre René 2 Bonsecours dans le cadre de l'OPAH :

Une prime à la sortie de vacances des logements pour les propriétaires bailleurs,

Une prime en faveur des petites copropriétés pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique,

Une revalorisation de la prime pour l'adaptation des logements des personnes de plus de 70 ans ou à mobilité réduite

► La poursuite d'un partenariat avec Ville vivante pour apporter aux propriétaires de locaux vacants en centre-ville une ingénierie pour les accompagner dans la rénovation et la reconfiguration du parc d'habitat ancien.

Ces 3 dispositifs ont un objectif commun : la lutte contre la vacance pérenne et structurelle des logements dans le centre-ville de Nancy et dans le quartier St Pierre René 2 Bonsecours.

Une dépense exceptionnelle est également prévue en investissement à hauteur de 0,250 M€. Cette dépense permettra de soutenir un bailleur social, dans le cadre d'une opération de reconversion du site du Rectorat. Cet investissement sera soutenu à hauteur de 0,125 M€ par le fonds vert.

A noter également une recette exceptionnelle, le Préfet ayant attribué 0,380 M€ à la Ville de Nancy au titre de l'aide aux maires bâtisseurs, pour les permis délivrés en 2025 et début 2026.

URBANISME ÉCOLOGIQUE

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|-----------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 4 197 | | 4 197 |
| Charges de gestion courante | 190 621 | | 190 621 |
| Charges locatives et dep immob | 68 226 | | 68 226 |
| Fluides | 1 000 | | 1 000 |
| Gros entretien renouvellement | | 570 000 | 570 000 |
| Masse salariale | 2 808 774 | | 2 808 774 |
| Subventions et alloc diverses | 311 000 | | 311 000 |
| Total urbanisme écologique | 3 383 818 | 570 000 | 3 953 818 |

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le plan de gestion du parc de la Pépinière a constitué un acte important de développement pour les prochaines années. Il a été pensé comme un nouvel élan pour l'espace de nature emblématique nancéien. L'année 2026 ne fera pas mentir cette impulsion, puisqu'après la finalisation des travaux de l'espace animalier, une nouvelle mutation s'annonce dans un autre secteur du parc avec le chantier de **rénovation de la roseraie**.

Cette roseraie de 2 000 m² créée en 1927 dans un style « jardin à la française » est un symbole de la Pépinière. L'idée centrale du projet de réhabilitation est une adaptation aux exigences actuelles, notamment en matière de diversité variétale et de biodiversité, tout en respectant l'histoire, la structure particulière et l'intégration de la roseraie dans un site exceptionnel.

A quelques centaines de mètres de la roseraie, d'autres études et travaux sont entrepris pour la création d'une **nouvelle aire de jeux** destinée aux plus jeunes visiteurs. Les plans élaborés en 2025 se sont affinés et vont conduire à des commandes dès 2026, pour une livraison à l'été 2027.

→ Un label pour le parc Sainte-Marie

Le parc Sainte-Marie va aussi avoir son plan de gestion, lui permettant à son tour d'effectuer une mue pour une meilleure expérience de visite et un confort accru pour les Nancéiennes et les Nancéiens. L'actualisation de la gestion différenciée, l'intégration d'actions du budget participatif aideront par exemple à augmenter encore l'attractivité de cet espace qui s'est déjà distingué



Fanfare « Les témoins de la joie » sur le jardin éphémère

à de nombreuses reprises, en particulier par le label Ecojardin.

→ Une dynamique engagée

D'autres sites verront aussi leur environnement se modifier : dans le **parc Olry**, c'est une nouvelle aire de jeux qui s'installera dès 2026. Aux abords de la médiathèque Manufacture, c'est tout le reboisement qui sera repensé. En périphérie de la ville, les chantiers de **désimperméabilisation des allées** s'intensifieront au cimetière du Sud. Autant d'actions qui mobiliseront pleinement les compétences des équipes pour que Nancy

maintienne son statut envié de ville quatre fleurs (CNVVF/label national de la qualité de vie et du bien-vivre durable).

→ Embranchements et l'Éphémère, pour l'esprit festif

L'évènementiel sera à la fête en 2026 avec des actions de terrain en matière de végétalisation et d'environnement vert. Le **23^e jardin éphémère, « Gallé ou l'éclat de vert »** célébrera l'artiste et l'homme Emile Gallé, figure illustre de l'École de Nancy, ceci dès le 2 octobre et jusqu'au 1er novembre, sur la place Stanislas.

« Embranchements », le festival de l'arbre nancéien surprendra une nouvelle fois ses visiteurs en proposant une scénographie originale de micro-architectures bois dans le parc de la Pépinière. Ceci dès le mois de juin et pour toute la période estivale avec en point d'orgue le week-end du 5 - 6 septembre 2026. Toute une série d'animations, d'expositions photographiques, de projections en plein air, d'installations son et de conférences ateliers mettront l'arbre au centre de tous les regards.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|-----------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 13 370 | | 13 370 |
| Charges de gestion courante | 370 960 | | 370 960 |
| Charges locatives et dep immob | 246 110 | | 246 110 |
| Entretien et maintenance | 55 000 | | 55 000 |
| Fluides | 373 450 | | 373 450 |
| Gros entretien renouvellement | | 903 000 | 903 000 |
| Masse salariale | 4 926 888 | | 4 926 888 |
| Subventions et alloc diverses | 35 500 | | 35 500 |
| Total transition eologique | 6 021 278 | 903 000 | 6 924 278 |

NATURE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

| Autorisation de programme | Opération | CP 2024 | CP 2025 | Report 2025 | CP 2026 | Montant AP |
|--|--------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| | PERFORMANCE ENERGETIQUE | 221 986,62 | 38 338,17 | 155 009,58 | - | 2 770 683,94 |
| | PLAN DE GESTION PARC DE LA PEPINIERE | 122 786,20 | 241 288,13 | 388 790,22 | 450 000,00 | 1 250 364,15 |
| NATURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE | | 344 772,82 | 279 626,30 | 543 799,80 | 450 000,00 | 4 021 048,09 |

| Autorisation de programme | Opération | CP 2024 | CP 2025 | Report 2025 | CP 2026 | Montant AP |
|------------------------------|----------------------------|---------|------------|-------------|------------|------------|
| REAMENAGEMENT CARNOT LEOPOLD | REAMENAGEMENT PLACE CARNOT | | 325 000,00 | - | 175 000,00 | 500 000,00 |
| REAMENAGEMENT CARNOT LEOPOLD | | | | | 175 000,00 | 600 000,00 |



Mardis aux serres



Le grand déballage des commerçants

MOBILITÉS & STATIONNEMENT

→ Amélioration du cadre de vie : les améliorations se poursuivent

L'année 2026 verra la prolongation du plan piéton nancéien, avec la détermination des principaux flux piétons de la ville et un travail approfondi sur la marchabilité de l'espace public afin de favoriser la pratique de la marche en toute sécurité. 0,010 M€ seront consacrés à la poursuite de ce projet.

→ Politique de stationnement

Levier de transformation des mobilités, la politique de stationnement s'adapte aux évolutions de la ville pour permettre aux différents usagers (résidents, pendulaires, visiteurs) d'utiliser à bon escient l'espace public disponible, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

La Ville de Nancy poursuivra une politique de stationnement active, avec une tarification adaptée couplée à un contrôle efficace, favorisant ainsi la rotation des véhicules sur voirie (nécessaire notamment à l'activité commerciale), la fluidité de la circulation automobile et le report modal vers les transports collectifs et les mobilités actives. En 2026, le renouvellement du marché de gestion des horodateurs permettra à la fois de moderniser le parc nancéien et de déployer de nouvelles modalités de paiement sur l'ensemble de la ville.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont budgétées à hauteur de 2,534 M€ pour des recettes de fonctionnement estimées à près de 8,26 M€.

MOBILITÉS ET STATIONNEMENT

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|---|------------------|----------------|------------------|
| Charges de gestion courante | 1 223 200 | | 1 223 200 |
| Entretien et maintenance | 178 360 | | 178 360 |
| Gros entretien renouvellement | | 290 000 | 290 000 |
| Reversements de fiscalité | 1 132 691 | | 1 132 691 |
| Total mobilités et stationnement | 2 534 251 | 290 000 | 2 824 251 |



La foire d'automne

ESPACE PUBLIC & ANIMATION

La Ville de Nancy continue d'accueillir la foire attractive de printemps et d'automne, deux évènements qui démontrent par leur fréquentation l'intérêt du public à leur maintien sur le cours Léopold et à la Pépinière. Les demandes d'occupation du domaine public, dans le domaine des chantiers ou celui des animations, témoignent par leur augmentation de l'attractivité de la ville. L'ambition de la Ville de Nancy est de faciliter les démarches par un accompagnement des porteurs de projet dans leurs démarches administratives. Les recettes issues de l'occupation du domaine public sont estimées à hauteur de 1,590 M€.

ESPACE PUBLIC ET ANIMATION

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Charges de gestion courante | 412 800 | | 412 800 |
| Charges locatives et dep immob | 74 070 | | 74 070 |
| Entretien et maintenance | 22 500 | | 22 500 |
| Fluides | 137 133 | | 137 133 |
| Gros entretien renouvellement | | 90 000 | 90 000 |
| Total espace public et animation | 646 503 | 90 000 | 736 503 |

PRÉVENTION DES RISQUES & HYGIÈNE PUBLIQUE

Pour améliorer le cadre de vie des habitants, un travail est mené pour réduire les nuisances causées par les espèces liminaires dans le respect de la cause animale : ce sont près de 0,035 M€ qui sont consacrés dans des actions de désinsectisation et de dératisation.

Par ailleurs, la Ville de Nancy va installer un deuxième pigeonnier contraceptif destiné à réduire la population de pigeons : 0,007 M€ seront dédiés au fonctionnement de ces pigeonniers.

Par ailleurs, la Ville va se doter d'un système de surveillance par capteurs des puissances émises par les antennes relais téléphoniques installées en face du groupe scolaire Buthégnémont. Ces capteurs d'ondes, au nombre de cinq, seront chargés entre autres de s'assurer que le niveau d'exposition du public reste sous les seuils prévus par la réglementation. Cette nouvelle ligne budgétaire représente 0,008 M€.



PRÉVENTION DES RISQUES ET HYGIÈNE PUBLIQUE

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--|----------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 2 543 | | 2 543 |
| Charges de gestion courante | 80 000 | | 80 000 |
| Entretien et maintenance | 7 000 | | 7 000 |
| Fluides | 23 950 | | 23 950 |
| Gros entretien renouvellement | | 16 000 | 16 000 |
| Masse salariale | 629 645 | | 629 645 |
| Operations compte de tiers | | 320 000 | 320 000 |
| Total prevent° risques, hygiene pub | 743 138 | 336 000 | 1 079 138 |

3.5 VILLE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE

CITOYENNETÉ

Le dialogue engagé entre la collectivité et les citoyens a profondément évolué depuis 2020. Le renouvellement des conseils de quartier dans un nouveau format et des territoires en proximité, la création du budget participatif, mais aussi les réunions publiques complètent l'écosystème démocratique locale concerté au sein de l'assemblée citoyenne nancéienne.

La Ville de Nancy poursuivra en 2026 ces actions de coopération et de participation citoyenne à travers :

- Les subventions aux associations de participation citoyenne :

- Les Ateliers de Vie de Quartier (AVQ) seront renouvelés afin d'assurer l'interface entre les habitants et la municipalité, émettre un avis ou faire des propositions sur les politiques publiques locales ;

- Les associations dédiées aux fêtes et animations de quartiers, qui organisent plus de 40 festivités au rythme des saisons et participent à la cohésion sociale.

- Le budget participatif, qui permet depuis 2020 aux habitants de proposer et de décider des projets d'investissement de la commune. À ce jour, 5M€ ont été engagés par la Ville de Nancy, 1 500 projets instruits par une commission mixte et citoyenne pour 61 programmes d'investissement retenus par vote de plus de 4 000 citoyens. La 6^e édition du budget participatif nancéien 2026 est ouverte depuis le 15 octobre 2025 pour 192 propositions d'investissement déposées et en cours d'instruction avant présentation au vote des habitants en mai 2026. Une autorisation de programme de 1 M€ est ouverte pour ce budget participatif.



Le nouveau parcours sportif des Rives de Meurthe

CITOYENNETÉ

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Charges de gestion courante | 49 950 | | 49 950 |
| Subventions et alloc diverses | 130 000 | | 130 000 |
| Total citoyenneté | 179 950 | 0 | 179 950 |

BUDGET PARTICIPATIF

| Autorisation de programme | Opération | CP 2024 | CP 2025 | Report 2025 | CP 2026 | Montant AP |
|---------------------------|-----------|------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| BUDGET PARTICIPATIF | | 610 618,90 | 1 004 133,80 | 635 514,79 | 1 000 000,00 | 3 250 267,49 |
| BUDGET PARTICIPATIF | | 610 618,90 | 1 004 133,80 | 635 514,79 | 1 000 000,00 | 3 250 267,49 |

3.6 VILLE DES PROXIMITÉS

SÉCURITÉ & PROPRIÉTÉ

Dans un contexte marqué par une exigence accrue de sécurité et de proximité, la Ville de Nancy inscrit son action 2026 dans un principe de consolidation des acquis et d'innovation opérationnelle. L'objectif demeure double : renforcer la capacité d'intervention des équipes sur le terrain et poursuivre la modernisation des équipements structurants au service de la protection des personnes et des biens.

L'année 2026 sera ainsi marquée par une évolution majeure avec la **constitution d'une brigade cynophile**. La création de cette brigade participe de la stratégie de renforcement opérationnel visant à accroître la capacité d'action de la collectivité en matière de tranquillité publique, en articulation étroite avec les services de l'Etat. L'engagement d'une unité cynophile constitue un levier particulièrement efficace dans la lutte contre la délinquance de voie publique et les trafics de stupéfiants.

Cette création implique notamment l'acquisition d'un véhicule dédié pour un montant estimé à 0,040 M€, spécifiquement aménagé pour le transport et l'accueil du chien, un élément essentiel du dispositif cynophile conciliant efficacité opérationnelle, conformité réglementaire et respect des standards de bien-être animal.

Parallèlement, l'effort engagé en matière de **renforcement des moyens opérationnels** se poursuit en 2026, avec la consolidation de la flotte de Pistolet à Impulsion Electrique (PIE) initiée dès 2025, pour un montant de 0,020 M€, qui portera leur nombre à 8 en 2026.

L'année 2026 sera l'occasion de renouvellement 25 gilets pare-balles et l'acquisition de 5 nouveaux gilets pour un montant de 0,020 M€. Il convient de rappeler que le port du gilet pare-balles par les agents de la police municipale répond à la nécessaire gestion du risque opérationnel et de la protection fonctionnelle des agents, dans un contexte d'exposition croissante aux situations potentiellement violentes.

En matière de **vidéoprotection**, la stratégie de maillage du territoire se prolonge afin d'assurer une couverture cohérente et adaptée aux enjeux locaux, tout en intégrant le renouvellement progressif des équipements devenus obsolètes. 0,050 M€ seront consacrés à cet objectif. Ces investissements traduisent une volonté affirmée d'adapter en permanence les moyens, à la fois aux réalités de terrain et aux attentes de la population en matière de sécurité.



Police municipale de Nancy

Le 1^{er} janvier 2025, la Ville de Nancy a mis en place un **service médiation prévention**, dont l'action vise à développer une approche globale de gestion de la tranquillité publique, articulant prévention et régulation sociale. La mission des médiateurs est fondée sur la présence sociale dans les quartiers, l'écoute et la restauration du lien. Au-delà d'une présence sur le terrain, complémentaire à celle de la police municipale, les médiateurs vont développer des points contacts dans les différents quartiers de la ville en 2026 et élaborer des supports pédagogiques afin de sensibiliser les publics jeunes à l'usage de certains produits (mortiers, protoxyde d'azote...). Ce sont 0,005 M€ qui seront dédiés à l'acquisition des moyens matériels pour mener ces opérations de prévention et de sensibilisation.

Concernant la **propreté**, l'enveloppe budgétaire dédiée à la brigade de surveillance de la voie publique reste stable en 2026 (0,036 M€). 0,030 M€ seront dédiés au marché de canisacs qui sont mis gracieusement à la disposition des propriétaires de chien afin qu'ils participent à la propreté des trottoirs

et des espaces piétonnés. 0,006 M€ seront consacrés au renouvellement du matériel et de l'habillement.

Par ailleurs, la Ville de Nancy poursuit le développement des champs de la prévention en matière de gestion des déchets en lien avec les services métropolitains. Les principaux axes de travail consistent à **prévenir, à sensibiliser les usagers et les publics cibles** (étudiants, commerçants, bailleurs sociaux, AVQ) sur les questions de gestion des déchets en mettant en place notamment des actions de proximité à la multiplication de points contact pluridisciplinaires associant la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD), la police municipale et les gardes parcs. Le budget dédié au renouvellement des cendriers de rue pour lutter contre l'abandon des mégots sur le domaine public augmente de 0,005 M€ et la valorisation des actions de récupérations des mégots et de distributions de cendriers de poche auprès de l'Alcome a permis de dégager des recettes de 0,060 M€ qui seront affectés à l'installation de plaques de rue « Ici commence la mer ».

SÉCURITÉ & PROPRETÉ

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|-----------------------------------|-------------------|----------------|-------------------|
| Autres dépenses de personnel | 95 639 | | 95 639 |
| Charges de gestion courante | 3 258 762 | | 3 258 762 |
| Charges de gestion déléguée | 1 500 | | 1 500 |
| Charges locatives et dep immob | 23 374 | | 23 374 |
| Entretien et maintenance | 29 300 | | 29 300 |
| Fluides | 17 340 | | 17 340 |
| Gros entretien renouvellement | | 281 000 | 281 000 |
| Masse salariale | 7 177 584 | | 7 177 584 |
| Total securite et proprete | 10 603 499 | 281 000 | 10 884 499 |

SERVICES À LA POPULATION

Sont regroupés dans ce budget les crédits afférents au fonctionnement de l'**état civil**, l'organisation du **recensement** de la population et des **élections**, la gestion administrative des **cimetières** en lien avec le bureau des décès de l'hôtel de ville et les mairies de quartier.

A noter l'organisation des élections municipales en 2026, un tour de scrutin à Nancy représentant une dépense moyenne de 0,180 M€.

Afin de renforcer le principe d'« aller vers » les usagers, **une agence postale a été ouverte à la mairie de quartier d'Haussonville**, avec fréquentation qui ne cesse de progresser, démontrant ainsi un réel besoin des usagers (courriers recommandés, colis, timbres...). Le personnel assurant l'accueil et le service de ce bureau de poste communal est en partie pris en charge par le groupe La Poste.

S'agissant de l'**état civil**, l'achat de fournitures obligatoires comme les livrets de famille (en cas de mariage ou de naissance), de

feuilles de registres ou de matériel pour la délivrance des titres d'identité (Carte Nationale d'Identité et passeports) constitue des dépenses obligatoires au même titre que l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes qui ne sont pas en capacité de régler leurs propres funérailles. La commune doit donc prendre à sa charge cette dépense qui voit son montant s'accroître depuis quelques années (36 personnes en 2025 contre 19 en 2024 - un montant de 0,040 M€ est ainsi prévu).

Concernant les renouvellements de **concession dans les cimetières**, il est à observer que le montant total des recettes de la régie des cimetières est en hausse permanente : 0,530 M€ en 2024 contre 0,607 M€ en 2025 soit + 12 %).

Il convient également de noter que le projet de **reconstruction de la Mairie de Quartier du Plateau**, incendiée dans le cadre des émeutes de 2023 se poursuit. L'année 2025 a permis de définir avec nos partenaires le périmètre de ce qui constituerait un futur pôle de service public sur ce secteur et de conduire une large concertation avec les usagers et les professionnels.

BUDGET PRIMITIF 2026

Sur la base d'une étude de besoins définissant les services et les espaces, l'étude de l'urbaniste va permettre d'engager la définition du projet architectural. 0,330 M€ sont inscrits au budget 2026

(Patrimoine) et il est rappelé qu'une autorisation de programme de 4,756 M€ est inscrite au plan pluriannuel d'investissement.

SERVICES À LA POPULATION

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|---------------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 45 217 | | 45 217 |
| Charges de gestion courante | 224 200 | | 224 200 |
| Charges locatives et dep immob | 249 618 | | 249 618 |
| Entretien et maintenance | 7 900 | | 7 900 |
| Fluides | 71 820 | | 71 820 |
| Gros entretien renouvellement | | 115 000 | 115 000 |
| Masse salariale | 3 249 601 | | 3 249 601 |
| Total services a la population | 3 848 356 | 115 000 | 3 963 356 |

3.7 VILLE RESPONSABLE

Ce budget concentre principalement les crédits dévolus aux services supports des politiques publiques, qu'il s'agisse des services administratifs, pour une commande publique plus responsable par exemple, des services techniques, qui assurent en régie une multitude de prestations pour en maîtriser les coûts, ou de ville numérique pour moderniser l'administration.

Les crédits de l'administration générale concourent à la bonne gestion de l'ensemble des services administratifs, dits « services supports » tels que les moyens généraux, le volet fonctionnement des ressources humaines, les affaires juridiques.

Les dépenses sont consacrées principalement au fonctionnement des services (nettoyage des locaux, location des copieurs, surveillance des bâtiments, primes d'assurances, honoraires et conseils, organisation des instances municipales, acquisition d'équipements de protection individuelle au bénéfice des agents, formations des personnels, fonctionnement du restaurant municipal, etc.).

La plupart des directions concourant à ces missions sont mutualisées entre la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy, dans un souci d'efficacité et d'optimisation des moyens humains et financiers.

AFFAIRES JURIDIQUES

La direction des affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées réalise ses missions dans un cadre mutualisé entre la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy depuis septembre 2022. Ses domaines d'intervention sont les suivants :

► Gestion de Assemblées : les dépenses de fonctionnement sont destinées à assurer le bon déroulement des Conseils

municipaux, via un marché de captation vidéos (0,0303 M€), une prestation de retranscription écrite des débats (0,0042 M€), et la traduction en langue des signes des séances (0,0147 M€) ;

► Commande publique : les frais concernent l'achat de forfait pour la publication obligatoire des annonces de marchés publics (0,040 M€),

► Affaires juridiques : les frais de consultations juridiques et de défense des contentieux s'élèvent à 0,11 M€ et sont relativement stables sur les dernières années.

► Assurances : la Ville de Nancy subit le contexte assurantiel dégradé à l'égard des collectivités territoriales à l'échelle nationale. Un travail de prévention est mené depuis plusieurs années pour mieux maîtriser les risques et le niveau de sinistralité. Dans ce cadre, des expertises patrimoniales sont menées avec l'appui d'un prestataire (pour un montant annuel de 0,010 M€) afin de parfaire la connaissance des risques sur les bâtiments communaux.

MOYENS GÉNÉRAUX

La direction de la logistique et des moyens généraux est une nouvelle direction mutualisée créée le 1er juin 2025.

Elle est composée de 3 services distincts :

► le service des moyens généraux de l'hôtel de Ville de Nancy,

► le service des moyens généraux de la Métropole du Grand Nancy,

► les services internes.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1,0863 M€, stables par rapport à 2025 et couvrent la gestion administrative, les

prestations d'entretiens des locaux (marchés en cours de consommables et de prestations de nettoyage), les frais liés à l'organisation des élections municipales de mars 2026 (entretien et gestion des bureaux de votes pour les 2 tours de scrutin), la dotation vestimentaire, le coût et la maintenance des copieurs, le marché de papier, de machines à la reprographie et l'entretien et la maintenance de l'hôtel de ville et de certaines salles.

Le service des moyens généraux supporte, à compter de 2026, l'appel de fond du Restaurant Inter-Administration (RIA) Godron destiné aux agents de la Ville de Nancy et de l'Etat, ouvert depuis le 1er septembre 2025.

Les recettes de fonctionnement correspondant aux frais d'admission du centre technique Brot et sont estimées à 0,015 M€.

Enfin, le budget d'investissement de 0,040 M€ est destiné à l'achat de matériel d'entretien et de mobilier pour les salles de l'hôtel de ville, ainsi qu'à l'entretien et au matériel de sonorisation et audiovisuel (projet d'harmonisation des salles étalé sur plusieurs années).

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

La régie du centre technique municipal (CTM) poursuit la rationalisation de la gestion des **équipements de protection individuelle** (EPI) avec un meilleur suivi et une meilleure qualité pour le confort des agents.

La finalisation du **char principal de Saint Nicolas** en 2025 permet d'envisager une réduction des coûts liés à sa confection en 2026. Par ailleurs, le renouvellement anticipé des outillages en 2025 a libéré des crédits, réaffectés à l'entretien et à la réparation des bâtiments. Enfin, la modernisation de la gestion des stocks au magasin améliorera le suivi des dépenses et la maîtrise des coûts d'intervention.

La section d'investissement connaît quant à elle une hausse ciblée, justifiée par des projets structurants : **renforcement des équipements festifs et évènementiels** (avec l'acquisition de matériel pour un montant de 0,038 M€) afin de garantir la qualité des animations locales.

L'installation prévue de deux nouvelles fontaines pour environ 0,042 M€ s'inscrit dans une démarche d'embellissement de l'espace public tout en répondant aux obligations réglementaires.

Pour le **parc automobile**, la priorité est donnée à l'achat de véhicules d'occasion à faible kilométrage, dans une logique d'optimisation des dépenses. Un seul véhicule du CTM est prévu en remplacement pour un budget maximum de 0,017 M€.

Enfin, le service du patrimoine poursuit son investissement dans l'aménagement d'espaces conviviaux améliorant ainsi les conditions de travail des agents.

CENTRE DE RESSOURCES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le centre de ressources de la vie associative et de la gestion des salles municipales a intégré le Secrétariat Général en juin 2025. Concernant les recettes de fonctionnement liées à la location des salles, celles-ci sont inscrites à hauteur de 0,30 M€. Les dépenses de fonctionnement pour l'organisation de la fête des associations et de la location du matériel pour des manifestations restent inchangés par rapport à 2025.

à poursuivre les investissements nécessaires. Ces orientations permettront de maintenir la qualité des services tout en assurant une gestion rigoureuse des ressources.

RESSOURCES

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--------------------------------|-------------------|----------------|-------------------|
| Autres dépenses de personnel | 1 853 388 | | 1 853 388 |
| Charges de gestion courante | 2 788 183 | | 2 788 183 |
| Charges de gestion déléguée | 272 000 | | 272 000 |
| Charges locatives et dep immob | 413 750 | | 413 750 |
| Entretien et maintenance | 106 400 | | 106 400 |
| Fluides | 449 290 | | 449 290 |
| Gros entretien renouvellement | | 355 000 | 355 000 |
| Masse salariale | 13 868 498 | | 13 868 498 |
| Mutualisation services communs | 6 253 745 | | 6 253 745 |
| Subventions et alloc diverses | 23 800 | | 23 800 |
| Total ressources | 26 029 054 | 355 000 | 26 384 054 |



L'Office de Tourisme de Nancy

PATRIMOINE

Les investissements menés sur différents sites ont pour but principal d'assurer l'entretien et l'amélioration du patrimoine existant. Les principaux investissements qui seront menés au cours de l'année sur le patrimoine municipal sont les suivants :

- ▶ **restructuration des locaux des espaces verts situés au plateau de Haye** : la toiture devenue obsolète va être reprise entièrement afin d'améliorer les conditions de travail des agents ;
- ▶ travaux au sein de **l'Office du tourisme** avec un relamping global des espaces et une reprise des portes automatiques ;
- ▶ travaux au sein de **l'Hôtel de ville** avec une revue complète des ascenseurs du Grand Hall, afin de déterminer l'origine des pannes intempestives et les limiter ;

▶ Poursuite du **raccordement des sites municipaux au réseau de chauffage urbain**, conformément à la volonté de la collectivité de diminuer ses émissions de CO2 et mieux maîtriser les coûts ;

▶ lancement du projet de **reconstruction de la mairie de quartier du plateau de Haye** avec un objectif de livraison en 2030.

Pour terminer, le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux va se poursuivre avec pour objectif la réalisation de travaux sur 15 sites en 2026 (MJC, écoles, foyers, gymnases...) pour un montant global d'environ 0,20 M€.

PATRIMOINE

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Charges de gestion courante | 582 300 | | 582 300 |
| Charges locatives et dep immob | 766 049 | | 766 049 |
| Entretien et maintenance | 101 400 | | 101 400 |
| Fluides | 635 340 | | 635 340 |
| Gros entretien renouvellement | | 1 170 000 | 1 170 000 |
| Masse salariale | 154 432 | | 154 432 |
| Subventions et alloc diverses | 153 200 | | 153 200 |
| Total patrimoine | 2 392 721 | 1 170 000 | 3 562 721 |

NUMÉRIQUE

Le budget du numérique est porté par la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications (DSIT) qui assure ses prestations pour 28 prestataires différents, via une convention de mutualisation.

En fonctionnement, ce budget couvre les dépenses de maintenance des applications métier ainsi que les formations et les prestations concernant ces mêmes outils. Y figurent également les dépenses relatives au remboursement de la masse salariale de l'ensemble des agents ainsi mis à disposition ainsi que les dépenses relevant des coûts télécoms propres à la collectivité.

Les dépenses d'investissement sont consacrées pour partie à la gestion du parc matériel (renouvellement et nouvelles dotations), pour lequel nous devons faire face à une hausse importante des coûts de production au niveau mondial. L'achat logiciel est concentré exclusivement sur l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion du temps de travail. Figurent également des crédits pour les souscriptions récurrentes (droits d'usage) d'outils déjà utilisés (messagerie, cartable numérique de l'élu).

NUMÉRIQUE

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|-------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| Charges de gestion courante | 1 555 500 | | 1 555 500 |
| Gros entretien renouvellement | | 766 685 | 766 685 |
| Total numérique | 1 555 500 | 766 685 | 2 322 185 |

LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION

| Autorisation de programme | Opération | CP 2024 | CP 2025 | Report 2025 | CP 2026 | Montant AP |
|---|---|---------------------|---------------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION | Accessibilité handicapés divers Bâtiments | 119 134,72 | 408 527,02 | 73 229,07 | 400 000,00 | 1 605 890,81 |
| | AIDE AUX MARES BATISSEURS | | - | - | 100 000,00 | 1 600 000,00 |
| | Maine du plateau de Haye | 136 402,86 | 69 980,00 | - | - | 4 756 382,86 |
| | Nouveaux outils numériques | - | - | - | - | 387 623,16 |
| | RESTAURANT INTER ADMINISTRATIONS | 3 793 120,68 | 2 683 182,37 | 81 675,56 | - | 7 817 595,64 |
| | Restructuration des locaux de la police | 148 989,10 | 19 694,50 | 4 560,42 | - | 397 988,77 |
| LOCAUX ET MOYENS DE L'ADMINISTRATION | | 4 197 647,36 | 3 181 383,89 | 164 465,05 | 500 000,00 | 16 565 481,24 |

RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Les inscriptions budgétaires liées aux relations publiques et à la communication institutionnelle s'élèvent à 0,2386 M€ et se décomposent ainsi :

► **La communication institutionnelle** : bulletin municipal, achat d'espaces publicitaires, cérémonie des vœux, organisation des journées de territoire ou de la journée d'accueil des nouveaux Nancéiens (0,202 M€) ;

► **Les solidarités** afin d'accompagner le plan territorial contre les discriminations, la Maison des Femmes et les actions autour du 8 mars (0,012 M€) ;

► **La valorisation de la politique de rénovation des locaux**, en soutien aux travaux tels que la Médiathèque du Haut-du-Lièvre (0,010 M€) ;

► **La transition écologique** pour les actions de communication autour de la sobriété énergétique avec en point d'orgue le rapport de développement durable et le plan de sobriété et de solidarité (0,0046 M€).



Journée d'accueil des nouveaux Nancéiens

RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

| Catégorie de Dépenses | Fonctionnement | Investissement | Total BP 2026 |
|--|------------------|----------------|------------------|
| Autres dépenses de personnel | 1 333 | | 1 333 |
| Charges de gestion courante | 408 958 | | 408 958 |
| Masse salariale | 709 438 | | 709 438 |
| Mutualisation services communs | 1 057 212 | | 1 057 212 |
| Total relat° pub et com institution | 2 176 941 | 0 | 2 176 941 |

N Nancy,

NANCY.FR

RÉDACTION
VILLE DE NANCY

CONCEPTION - MISE EN PAGE
MISSION RAYONNEMENT
PÔLE CRÉA RESSOURCES - MAESTRI SYLVIE

MERCI À L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA
VILLE DE NANCY POUR AVOIR COLLABORÉ
À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT